



**ACTES DE LA JOURNÉE DE  
PROTECTION DE  
L'ENFANCE  
DU 16 FÉVRIER 2016**





## Sommaire

### Introduction de la journée

<i>Ouverture de la journée par la maire de Bondy</i> .....	P3
<i>Ouverture de la journée par le Président du Conseil départemental</i> .....	P4

### Préambule de la journée de protection de l'enfance

<i>Hélène Join-Lambert, enseignante-chercheur en sciences de l'éducation à l'université Paris-Ouest Nanterre - L'évolution de la place des familles dans les dispositifs de protection de l'enfance</i> .....	P7
---	----

### Table ronde I : « La prise en compte des vulnérabilités dans l'accompagnement des familles en protection de l'enfance »

<i>Camille Le Corvaisier, Responsable de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance 93 - Données socio-économiques des familles de Seine-Saint-Denis</i> .....	P10
<i>Michel Joubert, professeur en sociologie de la santé à l'université de Paris VIII et chercheur au CNRS – Une recherche-action sur les vulnérabilités</i> .....	P11
<i>Témoignage et regards croisés : accompagnement d'une mère par ATD Quart Monde et AFAD Île-de-France dans le cadre d'une mesure d'accompagnement par l'ASE en Aide éducative à domicile (AED)</i> .....	P13

### Table ronde II : « L'évolution des réponses d'accompagnement des familles en protection de l'enfance : un portage institutionnel essentiel de la démarche »

<i>Laurent Laroche, Directeur général adjoint du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine L'expérience d'un autre département</i> .....	P17
<i>Béatrice Delpal, Directrice générale adjointe du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, Nouvelles orientations n Seine-Saint-Denis</i> .....	P20
<i>Emmanuelle Teyssandier, magistrat, coordonnateur du tribunal pour enfants de Bobigny, des questions suite à la loi de 2007</i> .....	P21
<i>Isabelle Saily, Inspectrice du groupement de l'ASE de Seine-Saint-Denis, La protection administrative</i> .....	P23

### Table ronde III : « L'impact des évolutions d'accompagnement des familles sur les pratiques des professionnel(le)s »

<i>Alain Durand, directeur du pôle éducatif de Seine-Saint-Denis, association Jean Cotxet - L'accueil périodique et/ou de crise</i> .....	P27
<i>Audrey Lataoui, responsable du service Accueil partagé du Pôle Placement Familial, association La sauvegarde- L'accueil partagé en accueil familial</i> .....	P29
<i>Nathalie Peynet-Larive, travailleuse sociale référente ASE de la circonscription de Tremblay-en-France/Villepinte- Le partenariat avec ces nouvelles modalités d'accompagnement</i> .....	P32

<b>Clôture de la journée par le vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis en charge de l'Enfance et de la Famille</b> .....	P33
--	-----

## ***Introduction de la journée***

***Coup d'envoi d'une année 2016 consacrée à la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis, la journée du 16 février a réuni 700 inscrits, représentant tous les champs de la protection de l'enfance : Aide sociale à l'enfance (ASE), services sociaux, PMI, CAF, milieu associatif, Éducation nationale, Justice et services municipaux des communes du département. Chef de file de la protection de l'enfance, le département souhaitait mobiliser toutes les expertises et associer tous les acteurs du secteur pour impulser une nouvelle dynamique capable de relever les nouveaux défis de la protection de l'enfance.***

***Objectif : ouvrir le débat et tracer de nouvelles pistes de réflexion au cours d'ateliers organisés en mai et juin sur tout le territoire, avant la journée de restitution qui clôturera cette année à l'automne.***

### **Ouverture de la journée par la maire de Bondy (Lieu d'accueil de la journée)**

**« Engager une véritable réforme de la protection de l'enfance »**

***Sylvine Thomassin, maire de Bondy***

« Vous avez sans doute l'une des missions les plus importantes du département parce que protéger l'enfance, c'est protéger l'avenir, l'avenir d'un être humain, l'avenir d'une famille, d'un groupe et donc, l'avenir d'une société. Et lorsqu'on est en Seine-Saint-Denis, département lui-même plein d'avenir, cela confère une double responsabilité à des acteurs comme vous, et à des élus comme nous.

Élaborée suite à une très large concertation menée pendant plus d'un an et ayant réuni plus de 400 personnes, la feuille de route du ministère pour la protection de l'enfance 2015-2017 est venue conforter l'idée largement répandue selon laquelle il est plus que jamais nécessaire d'engager une véritable réforme de la protection de l'enfance. Réaliste, en tout cas sans langue de bois, le diagnostic posé dit de la protection de l'enfance que c'est une politique publique complexe et peu connue du grand public, que c'est l'angle mort des politiques publiques. Les solutions proposées sont bonnes, et le seul maître-mot, qui vaut aujourd'hui dans de nombreux domaines politiques, sociaux, administratifs et éducatifs, c'est la porosité, le partage de savoirs, d'expériences, d'idées et de bonnes pratiques. Dépassez les limites que nous nous fixons parfois dans nos rôles respectifs, mettez en avant l'intelligence collective au service de la protection des enfants, et parvenez à rendre plus visible et plus lisible dans le débat public votre engagement et vos actions.

Je suis particulièrement heureuse que la journée de lancement de ces Rencontres ait lieu aujourd'hui à l'hôtel de ville de Bondy, et je remercie tous les acteurs et partenaires de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance, et tous les intervenants des tables rondes.

Soyez les bienvenus et bonne journée de réflexion à toutes et à tous ! »

## Ouverture de la journée par le Président du Conseil départemental (Organisateur de la journée)

### « Le département comme chef de file »

#### **Stéphane Troussel, président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**

« On m'avait dit que vous seriez nombreuses et nombreux et effectivement vous l'êtes. C'est pour moi le signe qu'en organisant ces Rencontres de la protection de l'enfance en Seine-Saint-Denis nous répondons à un besoin des professionnels que vous êtes, le besoin de se rencontrer, d'échanger, de définir des projets et des orientations, et d'agir.

Je suis heureux d'être parmi vous ce matin car je suis convaincu que pour porter une politique publique, pour la faire vivre au quotidien, nous avons besoin de ces moments-là, de temps et de lieux d'échange afin de se poser et de réfléchir collectivement au contenu et au sens de nos actions. La protection de l'enfance est une politique essentielle, au cœur des compétences du département. C'est vraisemblablement avec quelques autres le cœur du métier même de l'action du département, y compris au lendemain des incertitudes qui ont pu exister sur l'avenir des départements. La réaffirmation du département comme chef de file des grandes politiques de solidarité humaine et territoriale en fait le principal acteur dans ce domaine d'action publique. Une politique complexe, douloureuse, dont l'image souffre parfois d'une méconnaissance de la réalité. Une politique complexe parce qu'elle mobilise des acteurs différents, avec leur expérience, leur pratique, leur point de vue, leur légitimité, mais qui ensemble, quand ces points de vue se croisent, détiennent les réponses aux situations de souffrance que vivent les enfants et leur famille. Il y a là un enjeu majeur à toujours mieux coordonner les actions des services de la Justice, de la protection judiciaire de la jeunesse, de la police, des services sociaux, de l'Éducation nationale, de la PMI, des associations, et de l'ensemble des partenaires du champ de la protection de l'enfance.

Politique complexe également, car elle doit à la fois gérer le temps court, l'urgence, l'immédiateté de la réponse à apporter face à des situations de détresse, et être dans le temps long, la réflexion, le travail avec les familles autour du projet pour l'enfant. En Seine-Saint-Denis, 70% des admissions à l'ASE se font en urgence. Face à cette réalité, le département a fait le choix d'un travail expérimental avec le Parquet sur trois territoires afin d'améliorer le travail des acteurs locaux, notamment les services judiciaires et la police, pour mieux prévenir ces accueils en urgence, pour utiliser au mieux les lieux d'accueil et d'hébergement et éviter de créer des situations de tensions.

#### **Construire un projet partagé**

La protection de l'enfance, c'est aussi une politique douloureuse et qui, comme souvent en matière d'action sociale et d'enfance, comporte une forte part d'affect avec des drames, des émotions qui nous touchent, qui vous touchent profondément. Enfin, c'est une politique dont l'image est souvent faussée, loin de la réalité des situations, qui ne reflète pas non plus la réalité des engagements et des convictions de tous les professionnels qui la mettent en œuvre au quotidien. On ne met trop souvent en lumière l'action de la protection de l'enfance qu'à l'occasion de cas particulièrement difficiles et douloureux et en ne parlant que des imperfections, en oubliant tout le travail qui est réalisé. Je rappelle régulièrement que dans le département le plus jeune de France, ce sont 10 000 enfants qui font l'objet d'un suivi et d'un accompagnement par l'Aide sociale à l'enfance. Cette politique publique est une politique dont le département peut s'enorgueillir, une politique que nous souhaitons porter, renforcer, en nous appuyant sur les énergies, les dynamiques que vous savez mettre en mouvement dans l'intérêt supérieur de l'enfant, pour lui permettre de vivre l'insouciance de l'enfance, grandir, s'épanouir dans un cadre sécurisant, protecteur et bienveillant. C'est cet objectif qui nous pousse à agir, à trouver les meilleures solutions, à apporter les meilleures réponses, qui exige de nous, les élus, et de vous, les professionnels, une réponse forte, déterminée. Je crois ainsi pouvoir dire que la volonté politique de sortir la protection de l'enfance de l'angle

mort des politiques publiques, comme a eu l'occasion de le dire Laurence Rossignol, ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des femmes, n'a jamais été aussi forte.

Ces Rencontres marquent notre volonté d'associer l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance à une démarche collective pour construire un projet partagé pour l'Aide sociale à l'enfance dans notre département. J'insiste sur la notion de projet partagé : la politique de protection de l'enfance doit être à la fois portée politiquement par les élus, mais elle doit également mobiliser de façon coordonnée et dans le respect de chacun l'ensemble des professionnels de la protection de l'enfance. Je pense même que cette notion d'acteur de protection de l'enfance peut et doit être élargie à de très nombreux autres acteurs, comme ceux de la Santé, de l'Éducation et même ceux de la Culture et des Loisirs.

#### ***Sécuriser et adapter le parcours de l'enfant***

La feuille de route 2015-2017 portée par Laurence Rossignol, a été l'occasion pour le département de la Seine-Saint-Denis de participer activement à une grande concertation et de contribuer à son niveau à alimenter la réflexion, afin de toujours mieux prendre en compte les besoins des enfants en améliorant le repérage des situations et le développement de la prévention à tous les âges de l'enfance. Je pense que les rencontres d'aujourd'hui qui vont se prolonger tout au long de l'année permettront d'aborder ces questions et de partager les expériences de Seine-Saint-Denis et d'ailleurs, qui apportent des réponses intéressantes, efficaces, concrètes aux situations rencontrées.

Troisième élément de ce contexte : la proposition de loi pour renforcer la protection de l'enfant, portée par les sénatrices Michelle Meunier et Muguet Dini et adoptée en deuxième lecture à l'Assemblée nationale (elle repassera jeudi devant le Sénat), qui témoigne de l'intérêt des parlementaires pour la protection de l'enfance et permet d'inscrire durablement la place que notre société accorde à ses enfants. Plus qu'un symbole, j'y vois un outil juridique décisif pour renforcer notre action publique. Elle doit nous permettre, nous acteurs politiques et professionnels qui portons une responsabilité collective à l'égard des enfants en danger, d'améliorer l'action quotidienne avec les familles pour les enfants. Concrètement, cette proposition de loi, par la philosophie qu'elle porte, replace l'intérêt de l'enfant au centre du dispositif de la protection de l'enfance. Elle met en avant un élément essentiel : sécuriser et adapter le parcours de l'enfant protégé. Le projet pour l'enfant doit être un outil pour mieux travailler avec les familles le parcours de l'enfant et être ainsi un véritable instrument au service de l'intérêt supérieur du mineur. La loi devrait également apporter une réponse à un sujet que vous connaissez bien : l'accueil des mineurs isolés étrangers. C'est l'honneur de la France d'accueillir ces jeunes seuls, livrés à eux-mêmes, dans un pays qu'ils ne connaissent pas et dont ils ne parlent pas toujours la langue. Nous avons un devoir face à ces jeunes en situation d'isolement ayant fui le plus souvent des situations de guerre, de famine, ou de persécution. Mais demander à la seule Seine-Saint-Denis, parce qu'elle est le territoire par lequel ils arrivent, d'accueillir, avec quelques autres départements, la grande partie de ces enfants n'était pas juste pour un département comme le nôtre, ni adapté si on entend les accueillir dans de bonnes conditions. Nous avons donc profité du débat sur la loi pour inscrire la question d'une répartition plus équilibrée des mineurs isolés étrangers sur l'ensemble du territoire français et non plus uniquement sur le territoire d'entrée. Je veillerai, aussitôt la loi promulguée, à sa bonne application.

#### ***Davantage d'égalité territoriale***

Les questions d'égalité territoriale parce que plus d'égalité territoriale, c'est plus d'égalité entre les enfants. Le combat que nous portons pour plus d'égalité territoriale est finalement un combat qui concerne tous les domaines de notre action, tous les secteurs, et peut-être celui de l'enfance en danger en premier lieu. Lorsque notre territoire connaît plus de chômage, plus de précarité, plus de logements insalubres et dans le même temps, un déficit de moyens dans l'ensemble des services publics (santé, éducation, justice, police), ce sont directement des familles qui sont touchées et cela vient fragiliser les adultes dans leur rôle de parents. L'égalité ne peut ainsi se faire à la seule échelle du département. Il faut se prémunir du risque d'un traitement inégal des enfants, selon qu'ils soient nés en Seine-Saint-

Denis ou dans les Hauts-de-Seine. Cette question de l'égalité territoriale est essentielle si on veut œuvrer pour l'égalité réelle des droits entre tous les enfants. Plus encore, si rien n'est fait, si nous laissons les territoires les plus pauvres s'occuper seuls de leurs pauvres et les territoires les plus riches préserver pour eux leurs richesses, alors oui, nous risquons de voir s'institutionnaliser l'inégalité territoriale. Car j'ai la conviction que c'est aussi en faisant progresser l'égalité entre les territoires que nous faisons progresser l'égalité et les droits des enfants.

Enfin, investir dans l'enfance pour briser les inégalités de naissance doit être un objectif politique majeur. Par cette journée de rencontre avec l'ensemble des acteurs de la protection de l'enfance, la feuille de route de la ministre et bientôt la loi qui l'accompagnera, nous avons des outils pour porter ensemble cette belle et grande politique publique qu'est la protection de l'enfance. Protéger les enfants, sécuriser leur parcours, définir avec leur famille la solution la plus adaptée à la situation : tels sont les enjeux si l'on veut préserver les générations à venir et garantir, quelle que soit sa famille, un droit à un avenir pour tous les enfants. Parce qu'ici, dans le département le plus jeune de France métropolitaine, nous inventons chaque jour la France de demain et nous l'inventons pour tous, y compris pour les enfants dont le départ dans la vie n'a pas été placé sous les meilleurs auspices.

Je souhaite que ces rencontres et celles qui se tiendront au cours de l'année nous permettent collectivement de penser des réponses pour l'enfance en danger et de nous retrouver tous ensemble à la fin de cette année autour d'un projet partagé. Mettre en place une politique qui serve l'intérêt supérieur de l'enfant, voilà ce qui nous guide pour que les enfants d'aujourd'hui, quelle que soit leur naissance, deviennent les citoyens de demain. »

## Préambule de la journée de protection de l'enfance

### L'évolution de la place des familles dans les dispositifs de protection de l'enfance

**Hélène Join-Lambert, enseignante-chercheur en sciences de l'éducation à l'université Paris-Ouest Nanterre**

#### *Des portes longtemps fermées aux parents*

Quand on regarde un peu plus largement que la protection de l'enfance, on s'aperçoit que les institutions éducatives dans leur ensemble n'ont pas pour tradition d'être spécialement ouvertes aux parents. Depuis la création de l'école publique au XIX<sup>e</sup> siècle, les parents étaient considérés comme incompetents, voire nuisibles à l'éducation des enfants et on retrouve les mêmes travers dans d'autres domaines comme la petite enfance, tout le secteur du handicap et ce qu'on appelle aujourd'hui la protection de l'enfance. Pendant très longtemps, toutes ces institutions fermaient leur porte aux parents qui étaient considérés comme des profanes qui ne savaient pas s'y prendre. Que les institutions s'ouvrent aux parents ou en tout cas qu'on leur demande de s'ouvrir aux parents est donc assez récent. Cette participation des parents est désormais inscrite dans différentes lois qui obligent les professionnels à coopérer avec les parents : la loi d'orientation de 1989 sur l'école, qui fait des parents les premiers partenaires de l'école et des membres à part entière de la communauté éducative, et qui demande aux professionnels de l'école de les impliquer dans la scolarité de leurs enfants. On observe les mêmes évolutions pour la petite enfance avec l'inscription dans la loi des notions de participation (notamment au projet pédagogique) et d'information. La loi de 2002 met en avant les droits des usagers (parents et enfants), comme celle de 2005 sur les personnes porteuses de handicap. Dans les années 1980, les parents se voyaient déjà dotés d'un véritable droit des familles dans lequel il y avait théoriquement des modalités de coopération entre les familles et les professionnels. On sait que ces modalités tardent à se réaliser car ce n'est effectivement pas si simple, il ne suffit pas de l'inscrire dans la loi.

#### *Les éléments d'une participation*

Quand on regarde ces différentes lois et les évolutions législatives d'autres pays voisins européens, on retrouve systématiquement la notion de participation, celle d'information et souvent celle de partenariat, voire d'implication, ou encore de coéducation.

Parmi les éléments pouvant constituer un concept de participation ou d'implication qui ressortent des différentes recherches menées sur ces questions, le premier, fondamental, est le fait de pouvoir informer les parents de leur rôle auprès de leurs enfants et des institutions, mais également de leurs droits dans ces institutions. Le deuxième élément, c'est qu'il ne suffit pas de les informer de ces droits, il faut aussi les respecter. S'il n'y a pas de définition précise de ce qu'est la participation, il est souvent question d'outils comme les conseils de vie sociale, des instances de représentation formelle des parents. En réalité, il s'agit d'associer les parents à la fois à l'évaluation des besoins de leurs enfants (dans le cadre collectif ou dans le cadre individuel) et des mesures à mettre en place en termes de protection de l'enfant.

Ce qui ressort également des recherches, c'est l'importance d'identifier et de mobiliser les ressources et les compétences des parents. Si les parents ont des faiblesses, ils ont aussi des ressources, notamment au niveau de leur réseau, et sont capables d'assurer certaines tâches éducatives. Il est donc intéressant d'identifier ce qu'ils sont en mesure de faire et de renforcer ces compétences.

Dernier point qui ressort de la littérature et qui n'est pas évident : la participation signifie aussi qu'on écoute ce que les parents expriment, notamment leurs demandes, leurs besoins et parfois leurs critiques. Cela fait partie d'une dynamique de participation que d'écouter et prendre au sérieux ce que les parents ont à dire.



Plus spécifiquement en protection de l'enfance, des recherches et votre expérience montrent que de nombreux parents sont les mieux placés pour signaler les difficultés de leurs enfants. Ils jouent également un rôle important dans la coordination des différentes interventions des différentes institutions. On sait aussi que les mesures de protection mises en place sont plus efficaces quand les parents les soutiennent et les approuvent parce qu'ils contribuent à leur bon déroulement. Les parents sont également la principale source de continuité lors de changement de prise en charge des enfants. Enfin, si la fin du placement est souvent problématique au moment où les jeunes quittent la protection de l'enfance quand ils atteignent leur majorité, certaines recherches ont clairement montré que ce qui fait la différence pour permettre aux jeunes de s'intégrer et de se stabiliser dans la société, c'est avant tout l'existence et la qualité de leur réseau familial. D'où l'intérêt de s'assurer la coopération des parents pendant les mesures et y compris pendant un placement afin de viser aussi une durabilité de l'intervention, et que les jeunes ne se retrouvent pas à la rue au moment où ils quittent le placement.

Cependant, de nombreux chercheurs soulignent également un risque lié à cette notion de participation et d'autonomisation des usagers : le risque de sur-responsabilisation. Les personnes et les familles sont dans des situations de fragilité et n'ont souvent pas la maîtrise de leur situation, en particulier de logement et socio-économique. Participer à la protection de son enfant quand on est un parent ne signifie pas qu'on doit se débrouiller tout seul. Une mère victime de violences conjugales qui sollicite des travailleurs sociaux pour se protéger elle-même et protéger ses enfants ne peut, par exemple, pas s'en sortir seule, elle a besoin d'aide pour pouvoir protéger ses enfants. Il s'agit de mobiliser son réseau familial, de voisinage ou un réseau associatif, voire des structures de protection de l'enfance. Le travail avec les parents ne peut remplacer la mission de protéger les enfants et le risque avec la loi de 2007 est parfois de voir d'abord le travail avec les parents en laissant un peu de côté les difficultés des enfants qui restent ainsi sans protection. La difficulté est donc à la fois dans la nécessité de coopérer avec les parents, d'être dans un dialogue, et de veiller à ce que les enfants soient protégés.

#### ***Les expériences européennes***

J'ai participé avec des collègues des Pays-Bas, du Danemark et du Royaume-Uni à une recherche européenne sur l'implication et le travail avec les parents d'enfants placés. Il y avait différentes pratiques et manières d'impliquer les parents dans des situations de placement. La première étape, c'est d'impliquer les parents au moment de la prise de décision, en amont du placement. Aux Pays-Bas, les parents sont ainsi associés au diagnostic de la situation de l'enfant et à la décision de la mesure, notamment au choix du lieu de placement (quand c'est possible). On évite ainsi des décisions brutales, que l'enfant soit par exemple retiré pendant qu'il est à l'école, sans avoir le temps de se préparer avec ses parents à cette séparation. Concernant la vie quotidienne en placement, une institution danoise nous a donné des exemples d'implication où les parents sont invités à venir sur le lieu de placement, pour partager des moments avec leur enfant et avec le groupe, pour voir comment leur enfant vit au quotidien. Partager des repas, des pauses café, venir le soir regarder la télé... : des exemples qui ont nous semblé intéressants dans le sens où ils valorisent le fait d'être ensemble, le temps passé ensemble, même sur des activités anodines car elles permettent aux parents de rester présents au quotidien dans la vie de leur enfant.

Au niveau de la scolarité, en France en particulier, l'implication des parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant est très valorisée, notamment dans les relations avec les enseignants. On essaye souvent d'associer les parents aux réunions, au suivi des notes et des bulletins, et j'ai même vu un père qui allait sur le lieu de placement pour faire les devoirs avec son enfant. Ce sont des exemples de pratiques courageuses innovantes pour permettre aux parents de rester ou de revenir dans la vie de leur enfant de manière positive en utilisant leurs compétences.

Quelques recherches se sont intéressées au point de vue des parents, avec des résultats qui retrouvent toujours les mêmes typologies et trois types d'attitude parentale : l'opposition

(les parents sont dans la critique permanente de l'intervention et de toutes les actions menées par les éducateurs et éducatrices) ; le retrait qui se manifeste par une passivité des parents (qui ne viennent pas aux rendez-vous, se retirent progressivement de la vie de leur enfant avec un risque de décrochage et de désintérêt) ; et la négociation où les parents formulent des demandes, sont dans le dialogue avec les professionnels avec pour objectif de retrouver la garde de leur enfant ou au moins de rester présent et de garder des liens forts avec lui.

Ces recherches montrent que l'attitude des parents peut évoluer et que très souvent, ils passent d'un type à l'autre avec le temps. Deux facteurs pouvant permettre cette évolution ont été mis en avant : le réseau de soutien dont disposent ces familles (qu'il soit familial, communautaire ou associatif) et l'attitude des professionnels eux-mêmes. Un sentiment de suspicion et de contrôle de la part des professionnels va ainsi conduire les parents à se retirer alors qu'un sentiment de respect et d'encouragement peut au contraire les amener à dialoguer et à coopérer avec les professionnels.

### ***La position des institutions***

Les institutions aussi évoluent. Vous en avez beaucoup d'exemples en Seine-Saint-Denis, où il existe des innovations socioéducatives comme les accueils de jour permettant d'accueillir des enfants en journée sur des temps limités pendant ou après l'école et de soutenir de manière très intensive l'action éducative des parents mais sans les remplacer pour autant. Il existe aussi des accueils séquentiels sous plein de formes différentes, et toutes ces innovations s'appuient sur les compétences éducatives des parents. Sur certains lieux de placement, des locaux dédiés et adaptés sont mis en place pour accueillir des parents pour passer un temps ensemble dans les cas où ils ne peuvent par exemple pas recevoir les enfants chez eux.

Pour finir, il me semble important de rappeler que si on attend des intervenants et intervenantes d'être à l'écoute des usagers, que ce soit les jeunes ou les parents, il est essentiel que les institutions soient à leur écoute. Autrement dit, que les professionnels ne soient pas relégués au rang d'exécutants, mais qu'ils fassent eux-mêmes l'expérience de la participation pour pouvoir ensuite et dans un même mouvement la partager avec les usagers. Il est essentiel qu'intervenants et intervenantes soient impliqués dans la conception des projets qu'ils doivent mettre en place, dans les prises de décision concernant leur propre travail, et dans la mise en œuvre concrète des innovations ».

### **Une double injonction pour les professionnels**

Les professionnels font face à une double injonction : celle de protéger les enfants et celle d'impliquer les parents dans ce processus de protection. Relativement récente, cette évolution entraîne celle de l'ensemble du secteur, des outils conceptuels et de la manière même de penser l'accompagnement des familles. Elle entraîne également des changements dans les rapports de pouvoir avec les parents puisqu'il s'agit de les écouter et de les prendre au sérieux, y compris leurs critiques, donc d'accepter d'évoluer dans ses relations avec les usagers.

Une remise en question des pratiques professionnelles, et ce changement d'identité professionnelle n'est pas facile à vivre au quotidien. Les professionnels ont besoin d'un soutien institutionnel et d'être mis en confiance dans ce double rôle, cette injonction paradoxale, et besoin d'outils qui peuvent être dispensés par des formations spécifiques ou par l'intermédiaire de supervisions, d'analyses de groupes ou de réflexions collectives comme ce que le département de Seine-Saint-Denis est en train de mettre en place. Enfin, intervenants et intervenantes ont besoin qu'on leur fasse confiance, de marges de manœuvre pour pouvoir innover, créer eux-mêmes des temps d'espace à partager avec les parents et les familles pour pouvoir tester et expérimenter des activités qui vont permettre aux familles de s'impliquer.

**Hélène Join-Lambert**, enseignante-chercheur en sciences de l'éducation à l'université Paris-Ouest Nanterre

## Table ronde I : « La prise en compte des vulnérabilités dans l'accompagnement des familles en protection de l'enfance »

### Intervention du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis Le contexte de l'action

#### Données socio-économiques des familles de Seine-Saint-Denis

**Camille Le Corvaisier**, Responsable de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance de Seine-Saint-Denis

La Seine-Saint-Denis est un département avec un taux de natalité très élevé, une population très jeune mais une croissance démographique aujourd'hui négative car nous avons un déficit migratoire de -12 000 personnes par an entre 2006 et 2011. Nous sommes le sixième département le plus peuplé de France avec plus d'un million et demi d'habitants et une population jeune (21% de 15-29 ans). Nous avons par ailleurs une cohabitation de structures familiales traditionnelles et de familles monoparentales, 43% des ménages étant des familles avec enfants de moins de 25 ans, dont un quart comptent au moins trois enfants. La part de foyers monoparentaux est également très importante (28% contre 24% en Île-de-France). La Seine-Saint-Denis est par ailleurs un territoire très cosmopolite avec 30% de mineurs issus de familles dont le référent ne possède pas la nationalité française.

Au niveau de la santé, nous avons un fort maillage de la PMI avec 117 centres, qui suivent la moitié des enfants de moins de 6 ans. Mais le territoire reste cependant sous-équipé en offre de santé et comptait, par exemple, en 2013, 126 médecins libéraux pour 100 000 habitants contre 189 dans les Hauts-de-Seine ou 348 à Paris. Notre taux de bénéficiaires de la CMU est pourtant de 13%, beaucoup plus élevé que dans les autres départements d'Île-de-France.

Concernant les logements, la construction transforme l'offre depuis plus d'une dizaine d'années et si la prégnance du parc social perdure, l'offre a tendance à se diversifier sur le locatif privé. Un ménage sur cinq est aujourd'hui propriétaire occupant (1 sur 3 à Paris, 1 sur 2 en Ile-de-France et 3 sur 5 en France métropolitaine). On constate également une cohabitation plus tardive des jeunes avec la famille (56% des 15-29 ans vivent chez leurs parents), la décohabitation étant souvent associée à l'arrivée d'un enfant (ailleurs, les jeunes vivent seuls ou en couple mais sans enfant).

On constate d'autre part une forte vitalité liée à l'activité économique avec une hausse de 4,5% des emplois entre 2006 et 2011. Mais seuls 50% des emplois présents sur le territoire sont occupés par des Séquano-Dyonisiens. S'ajoute à cela une inadéquation de l'offre d'emploi, avec par exemple 57% d'actifs ouvriers ou employés pour 45% d'emplois de ce type sur le département. À l'inverse, la Seine-Saint-Denis compte 13% de cadres pour 23% d'emplois de ce type sur le département. Enfin, le taux de chômage est de 18% chez les 15-24 ans.

Quelques données très rapides sur les jeunes, qui ont encore un accès difficile à l'emploi et à l'insertion. Fin 2012, la Seine-Saint-Denis comptabilisait le plus grand nombre d'allocataires du RSA de moins de 30 ans de la région (13% en moyenne dans le département, jusqu'à 20% dans certaines communes).

Des jeunes qui sont aussi davantage susceptibles d'être confrontés à la précarité puisque nous avons le taux le plus élevé de France métropolitaine d'enfants de moins de 20 ans en situation de pauvreté. Enfin, même si toujours en retrait par rapport au reste de l'Île-de-France, la scolarité s'améliore avec une hausse du nombre de diplômés, et un effort important en faveur de l'inclusion scolaire (38% d'élèves boursiers dans les établissements publics en 2013-2014, contre 24% au niveau national) ou de celle des élèves porteurs de handicap.

## **Intervention d'un chercheur-sociologue**

### **Les principaux résultats d'une recherche-action sur les vulnérabilités**

**Michel Joubert, professeur en sociologie de la santé à l'université de Paris VIII et chercheur au CNRS**

**La notion de « vulnérabilités »**

« Lors de l'appel d'offres portant sur les vulnérabilités sociales à l'intersection du sanitaire et du social, nous avons fait le choix de prendre cette notion telle qu'elle était pratiquée et perçue par les professionnels dits « *de première ligne* », qui sont directement en contact avec les publics et qui sont quotidiennement confrontés à la nécessité de trouver un terrain d'entente, une alliance, de rechercher ce qui pourrait modifier ou infléchir les difficultés vécues.

Pourquoi « vulnérabilités » ? Parce que cette notion nous paraissait plus ouverte, moins figée sur les situations et les états de difficultés que peuvent rencontrer les populations, et qu'il serait ainsi possible d'approcher les différentes facettes auxquelles les personnes en difficultés sont confrontées dans le temps. En France, Robert Castel a utilisé ce concept pour essayer de faire bouger la vision de l'exclusion qui était extrêmement stigmatisante – des personnes perçues comme en dehors du système social, avec des déficits et des déficiences importants, qu'il fallait aller chercher pour les ramener vers le droit commun. Datant des années 90, cette représentation s'est avérée assez contre-productive du point de vue des interventions sociales puisqu'elle revenait finalement à fixer les gens dans une condition alors que pour Castel, l'important était de considérer les processus et les trajectoires par lesquels les personnes passaient. Quelque chose de dynamique, qui permet en particulier de comprendre comment on passe d'une situation où on est protégé et intégré à une autre, où on perd une partie de ses ressources, où on est déstabilisé et menacé par le risque de phénomènes en chaîne... De la même manière, quand on est en grande difficulté, on peut à un moment donné reconstituer des supports sociaux qui vont permettre de reconstruire une position acceptable et supportable.

Il y a donc des mouvements, mouvements qui sont beaucoup plus importants dans l'intervention sociale parce que c'est avec eux qu'il va falloir s'articuler pour amplifier une dynamique, reconstruire des ressources et réduire ce qui pouvait apparaître comme des vulnérabilités. Une focale qui permet de mieux rendre compte de ce à quoi les intervenants de première ligne sont confrontés au quotidien.

**Les territoires de recherche**

Nous avons travaillé sur trois terrains de la Seine-Saint-Denis : le Clos Saint-Lazare avec l'association Apcis, Montreuil avec Proses (une association de réduction des risques), et Rosny-Sous-Bois avec le « Tête-à-tête » (dispositif de prévention des conduites à risque). Des expériences différentes, mais qui cherchent toutes à faire bouger les situations et à sortir les personnes qui sont marquées pour des raisons très variées : le Clos Saint-Lazare cumule les facteurs défavorables sur le plan socio-économique, Proses accueille des personnes marquées par des trajectoires très dures qui ont perdu la plupart de leur accrochage social et sont rentrées dans des conduites de consommations de drogue, en particulier de crack qui les a en grande partie mises au ban de la vie sociale et locale. Quant au Tête-à-tête, il fait le pari de réussir à rencontrer et toucher des adolescents qui sont un peu rétifs par rapport aux institutions et aux messages convenus qu'on leur renvoie en permanence sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire, le pari de reconstruire la possibilité de communiquer et d'accrocher avec ces jeunes.

Nous avons aussi travaillé à Paris avec les équipes de maraude d'Emmaüs intervenant auprès de personnes à la rue, et sur une opération de relogement dans un quartier populaire. A chaque fois des interventions différentes, sur la précarité énergétique par exemple à Marseille, à Vienne, c'était un travail auprès des intervenants qui font des visites à domicile chez des migrants vieillissants, une action de la ville visant à essayer de soutenir et aider des personnes qui ont là aussi cumulé un certain nombre de vulnérabilités.

### **Confiance, non-domination et compétences familiales**

Les enjeux de l'action dans le social et la santé ont aujourd'hui des points communs : les écarts se sont creusés, et les distances se sont exacerbées avec des personnes qui sont devenues très éloignées des ressources qui devraient pourtant leur profiter. Pour ces intervenants de première ligne, il y a donc nécessité de retrouver le contact et de recréer les conditions d'une alliance, ce qui ne va pas de soi. Il ne suffit pas de venir avec un mandat ou une casquette, il faut fabriquer quelque chose de très intime au niveau du lien qui va s'établir pour qu'il y ait de la confiance. Cette confiance, qui est vraiment un élément fondamental dans le travail avec les familles, mais qui ne se décrète pas car c'est quelque chose qui se construit. Les intervenants de tous les secteurs sont confrontés à cette condition de fabrication de relations de confiance qui vont ensuite leur permettre d'engager un processus de travail.

La proximité, c'est un processus d'invention et de construction commune, conjointe. Il n'y a pas de recette, pas d'éléments communs, mais à chaque fois des processus singuliers de co-construction avec une certaine manière d'appréhender les personnes pour que ce soit possible : l'attention, l'écoute, l'absence de jugement et la non-domination, une attitude importante parce qu'elle signale une position qui vise à sortir de mécanismes qui nous échappent. On domine souvent non pas par une action directe sur les personnes mais par un langage, les attitudes, les comportements, les étiquettes qu'on porte, tout un ensemble de dispositions qui font que sans le savoir, on produit un effet de domination. Et du coup, on dissuade un certain nombre de personnes qui se rétractent et n'entrent pas véritablement dans ce travail de co-construction.

La non-domination baigne donc toutes les interventions et c'est vraiment une posture politique chez les professionnels. C'est une manière d'appréhender les populations les plus fragiles et leurs ressources propres. Car l'élément fondamental pour avoir cette posture, c'est de considérer que les publics auprès desquels on travaille ont des ressources et des compétences et ne sont pas seulement des cumuls de problèmes. Des ressources et compétences qu'ils utilisent peut-être en marge ou en dehors des circuits dans lesquels on va les engager mais qui existent, tous les travaux de recherche-action auprès de ces publics permettent de le vérifier.

Donc non-domination et prise en compte des capacités et des ressources des personnes dans des relations de coopération et d'invention de ce que pourraient être les actions appropriées. C'est par exemple ce qui se passe sur Stains où l'Apcis, qui fait un travail communautaire au sens générique du terme (travailler dans et avec la communauté, avec une ouverture sur tous qui vise précisément à sortir les personnes des enclaves et des catégories dans lesquelles elles peuvent être prises), a créé au cœur d'une cité un espace ayant réussi à mettre les personnes en confiance, à faire en sorte qu'elles se sentent chez elles, un peu comme dans une famille, et qu'elles n'hésitent pas à interpeller des professionnels extrêmement disponibles. Parce que c'est aussi ça la proximité : être disponible pour entendre et pour agir conjointement avec les personnes.

### **Pour en savoir plus :**

*-Synthèse du déjeuner-débat organisé à la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risque (MMPCR)*

*-Livre Agir contre les vulnérabilités sociales ;*

*-Numéro « Villes et vulnérabilités » des Annales de la recherche urbaine, qui reprend plusieurs des travaux menés (Clos Saint-Lazare et Marseille).*

## Témoignage

*Mère d'un petit garçon de 5 ans revenu vivre avec ses parents après onze mois de placement chez une assistante familiale, Pascaline M. bénéficie depuis 2015 d'un accompagnement conjoint ATD Quart Monde et AFAD Île-de-France dans le cadre d'une mesure d'Aide éducative à domicile (AED).*

### Regards croisés

#### « J'avais perdu confiance en moi »

##### **Pascaline M., mère accompagnée**

« On avait vraiment besoin de reprendre confiance en nous, de retrouver notre place de parents auprès de notre fils et surtout, de réussir à être des parents parce qu'il y a quand même eu une longue période de séparation, même si on se voyait de temps en temps. Et pour notre fils, de se remettre dans l'ambiance familiale parce que lui aussi, ça l'a perturbé d'être coupé de ses parents même s'il était bien entouré par sa « Tata » et que nous étions bien soutenus.

Mais il y avait une fragilité quand il est revenu, il a eu du mal à accepter notre autorité et j'ai moi-même eu du mal à lui dire non pour certaines choses ou à le punir. Je cédaï à tout parce que j'avais peur de perdre son amour en disant non ou en le punissant et après une longue période de séparation, ça fait mal. J'avais perdu confiance en moi et la reprendre a été assez difficile. Heureusement qu'on a eu M<sup>me</sup> Caudron et Djamila, qui est intervenue, a pu nous écouter, nous donner des conseils... J'avais beaucoup besoin de parler parce que la séparation avait été trop brusque, trop brutale, ça été trop vite pour nous, on ne nous a pas laissé le temps de faire quoi que ce soit. À l'époque, on était dans un foyer et les professionnels qui nous suivaient ont vu qu'il y avait beaucoup de problématiques (Notre fils n'évoluait pas comme un enfant normal et comme on avait aussi nos propres problèmes, on ne voyait pas ceux de notre enfant).

Ils nous ont donc proposé de faire une lettre pour pouvoir placer notre fils, afin qu'il puisse évoluer de façon normale au milieu d'autres enfants. Du côté de mon mari comme du mien, nos situations familiales étaient assez difficiles et parfois dangereuses pour notre petit garçon (on ne pouvait pas le laisser passer un week-end avec ses grands-parents sans le récupérer avec des bleus ou autre chose). Et si je pense que le mettre en famille d'accueil était bien pour lui et pour nous, ça a été fait trop brusquement et trop rapidement, pour le petit comme pour nous. J'ai eu beaucoup de réflexions de la part des professionnels de la PMI (« *vous êtes une mauvaise mère* », « *vous avez loupé l'éducation de votre fils* », il avait 3 ans et ne parlait pas beaucoup), et c'était assez dur parce que c'était déjà un déchirement pour nous d'avoir décidé de le mettre en famille d'accueil, et recevoir des réflexions comme celles-là faisait encore plus mal.

#### « Un vrai besoin d'écoute »

##### **Djamila Abidi, Technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF), AFAD**

Dès la première intervention, M<sup>me</sup>M. et son époux m'ont tout de suite raconté leur histoire, leur souffrance, leur détresse et n'avaient pas du tout confiance en moi. Ils avaient peur de cette nouvelle personne, qui vient et intervient au domicile, et il a donc fallu que je travaille, que je communique beaucoup, que je les écoute et que je les rassure. Et quand elle a ensuite compris le sens de mon intervention, elle est devenue le pilier et l'élément moteur de cette intervention.

Dans toutes les situations et les interventions, il y a vraiment un besoin d'écoute des familles. Il faut connaître leur histoire et écouter leurs attentes de façon à ce que nous puissions nous, intervenants, projeter et travailler des objectifs avec elles.

### **Savoir s'adapter**

« Au départ, ce n'était pas évident parce qu'il n'y avait pas ce lien de confiance qui est très important. Mais au fur et à mesure qu'elle a compris qu'elle pouvait nous faire confiance, qu'elle était écoutée et que cette écoute était attentive à sa demande, il y a eu des avancées et des progrès sur des problématiques du quotidien. J'ai par exemple été surprise quand elle m'a demandé de lui apprendre à faire le ménage. J'intervenais normalement l'après-midi mais voyant qu'ils avaient un besoin différent, je suis aussi venue le matin de façon à avoir un temps avec les parents et un temps avec les parents et leur enfant. » **Djamila Abidi**, TISF de l'AFAD

### **« Un bon partenariat ASE / Association ATD Quart-monde / Association TISF »**

#### **Martine Caudron, assistante sociale, ATD Quart Monde**

« L'intervention de l'AFAD s'est faite dans un second temps. C'est lors de notre première rencontre avec la famille sur son lieu d'hébergement que nous avons pris connaissance de ses différentes problématiques sur lesquelles il allait falloir travailler. Nous avons évoqué ces sujets avec elle, puis lorsqu'elle est venue au centre pour rencontrer les différentes équipes et voir le lieu où elle allait être hébergée, sachant que nous avions tout de suite avec nous les éducatrices de l'ASE qui avaient introduit la famille. M. et Mme M. avaient déjà de très bonnes relations avec les éducatrices de l'ASE en qui ils avaient confiance, ce qui nous a facilité les choses : que M<sup>me</sup> M. soit accompagnée, que ce lien de transmission se fasse en sa présence, que sa situation soit évoquée en toute simplicité, qu'elle entende notre positionnement, qu'elle comprenne nos attentes, et le fait qu'on était aussi en mesure de l'écouter et de l'entendre à son tour. Ces différentes problématiques ont donc été évoquées à différentes étapes, et c'est d'un commun accord avec les éducatrices de l'ASE et surtout M<sup>me</sup> et M. M. que nous avons décidé la mise en place de la première TISF, Djamila Abidi. M<sup>me</sup> Abidi avait été introduite au domicile par les éducatrices de l'ASE et c'est lors d'un premier bilan (destiné à évoquer ses besoins, ses attentes et les projets qu'elle souhaitait mettre en place) qui se tenait au centre d'hébergement que M<sup>me</sup> M. a souhaité se faire accompagner de M<sup>me</sup> Abidi. Pour qu'elle soit vraiment partie prenante de cet ensemble et de ce travail d'équipe. »

### **« Le rythme des échanges »**

#### **Martine Caudron, assistante sociale, ATD Quart Monde**

« Il n'y a pas d'échéances fixées, c'est vraiment en fonction de la température des événements. En fonction des demandes, des besoins, rien n'est programmé à l'avance. »

#### **Pascaline M., mère accompagnée**

« C'est surtout par rapport aux besoins de la famille. J'ai par exemple demandé à Djamila de faire une réunion parce que je voulais faire un petit bilan, voir les points positifs et les points négatifs pour les améliorer. Ou par rapport à l'école de notre fils, pour que tout le monde soit au courant de tout (suivi au CMPP, groupe de CATTP, pédopsychiatre, psychomotricienne, orthophoniste, AVS qui interviendra au moins de mars...). Ça fait avancer la famille et les professionnels. On sait qu'un objectif est atteint, on en place un autre et petit à petit, famille et professionnels peuvent avancer ensemble. Parce que nous les familles ne sommes pas des robots. Si on avance de trois pas, il faut nous aider à avancer de trois pas et si on voit qu'on a reculé d'un pas, il faut dire stop, faire une réunion et savoir pourquoi on a reculé d'un pas. »

#### **Djamila Abidi, Technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF), AFAD**

« Par exemple, le premier rendez-vous qu'elle a eu avec la PMI à Noisy-le-Grand. Elle m'a demandé de l'accompagner pour être rassurée, et ça s'est très bien passé. À chaque fois, ce sont vraiment des demandes de l'utilisateur, face auxquelles nous essayons de les rassurer au mieux en leur disant qu'ils ont des qualités et qu'ils peuvent y arriver. Et que même si ça ne s'est pas bien passé une fois, peut-être que ça se passera mieux la seconde fois, encore mieux la troisième, etc. »

## « Travailler en binôme de TISF »

### **Djamila Abidi, Technicienne d'intervention sociale et familiale (TISF), AFAD**

« La demande de binôme a été faite face à l'évolution et à la motivation de Pascaline car Jean-François, son époux, ne suivait pas : on sentait un vrai manque de confiance en lui, il participait mais très peu alors que Pascaline commençait à prendre confiance en elle, à avoir davantage d'autorité. On voulait donc inclure son époux pour que la famille ait plus de complicité et on a fait une réunion avec l'éducatrice ASE et ATD au cours de laquelle on s'est dit pourquoi pas un binôme. Nous avons la chance d'avoir un collègue homme au sein de notre association et nous avons décidé de tenter l'aventure qui a été très bénéfique. »

### **Marc Clamant, technicien d'intervention sociale et familiale (TISF), AFAD**

« Ma collègue a su m'expliquer la situation et m'a accompagné lors de ma première intervention, ce qui a été très bénéfique pour voir les objectifs à aborder tous les quatre ensemble. La première question que Jean-François m'a posée, c'est quelle équipe de football je supportais. Mon équipe préférée est le PSG et par chance, lui aussi, et cette passion commune a été un point de départ. Mon rôle auprès de Jean-François a été de lui faire reprendre son rôle de père, d'avoir un peu plus d'estime de lui et de faire des démarches administratives niveau santé et emploi pour qu'il se réinsère dans la vie active. »

### **Pascaline M., mère accompagnée**

« Marc est intervenu parce qu'il y a eu une période où mon mari se prenait pour le deuxième enfant de la famille, je devais le réveiller, lui dire de prendre sa douche, d'aller manger, etc., et au bout d'un moment, j'en ai eu marre parce que je n'avais pas besoin d'un deuxième enfant. J'avais besoin d'avoir mon mari et mon fils avait vraiment besoin d'avoir son père et de l'autorité de son père, parce qu'il avait remarqué que quand je disais « non », son père lui disait « oui ». Un enfant qui voit que ses parents ne s'entendent pas profite tout de suite de la situation.

Depuis que Marc est intervenu (octobre 2015), mon mari a repris confiance en lui, il va chez le dentiste pour refaire toutes ses dents, il a fait une semaine de stage au TAE (Travailler et apprendre ensemble) comme peintre en bâtiment, il a adoré et il a signé un contrat de travail (CCDI). Il a commencé son travail la semaine dernière et il est très content, il commence à reprendre confiance en lui. Il ne fait pas ça seulement pour lui mais aussi pour sa famille et surtout pour que son fils puisse être fier de lui. »

## **Carnet de liaison**

«Djamila et Marc travaillant en binôme, l'AFAD a instauré un carnet de liaison où chacun écrit ce qu'on a fait et ce qu'il reste à faire, ce qui permet à l'autre de le savoir. Nous pouvons aussi y écrire ce qu'on a besoin de leur dire, par exemple quand mon mari a dû aller à Pôle-Emploi. »

### **Pascaline M., mère accompagnée**

« Pascaline nous transmet les choses et ses attentes. Et quand ce binôme a été mis en place, on lui a expliqué qu'il y avait un cahier de liaison afin d'avoir un lien entre la famille et les deux binômes, ce qui nous permet d'avancer sur les mêmes objectifs. Car l'objectif principal, c'est la famille. Jean-François avait vraiment besoin de reprendre confiance en lui et de reprendre sa place de père de façon à ce que le lien parental fonctionne totalement avec leur petit garçon. »

### **Djamila Abidi, TISF de l'AFAD**



## « Le premier bilan »

### **Martine Caudron, assistante sociale, ATD Quart Monde**

« On a déjà énormément progressé et on peut avoir énormément d'outils à disposition. Mais il ne faut pas oublier que si la famille n'est pas acteur de ce qu'on peut lui proposer, rien ne bougera. On a eu beaucoup de chance avec M<sup>me</sup> M. qui a réussi dès le départ à verbaliser ce dont elle avait besoin en disant notamment une chose à la fois très simple et très révélatrice : « Je ne sais pas mais je demande qu'à apprendre, si on me montre, je peux faire. » Ça voulait tout dire. Elle a aussi verbalisé très simplement tout le jugement qu'elle avait ressenti auparavant, ces blessures qui ont fait que, comme pour beaucoup de personnes très vulnérables et en grande précarité, le rapport de confiance est très difficile à installer. La difficulté est donc d'arriver à se remettre à leur niveau et à leur faire comprendre, par des mots simples mais aussi par un positionnement, le ton qu'on emploie, les mots qu'on utilise, la façon dont on les regarde aussi car ce sont des personnes extrêmement sensibles qui peuvent percevoir, à la façon dont vous les regardez ou à la façon dont vous vous positionnez, une aide ou au contraire un professionnel venant faire son travail, point.

Et si on sent que ça coince, la première chose à faire, c'est de dire avec des mots simples ce qu'on ressent en tant que professionnel : « Je sens que ça ne va pas, qu'il y a un truc qui coince, il faut que vous m'expliquiez parce que sinon, le malentendu va s'installer, on ne va pas arriver à se comprendre et ça va se cristalliser de chaque côté. » Je crois qu'il faut se permettre de se délester un petit peu de tous nos savoirs et connaissances, de la posture qu'on a parfois tendance à prendre inconsciemment, dont on peut avoir du mal à se départir et qui peut être ressentie par les familles comme quelque chose de l'ordre du pouvoir et de la supériorité. C'est vraiment une question de niveau : arriver à se mettre à leur niveau et à dire des choses simples a tendance à faciliter la communication et la mise en confiance. »

### **Pascaline M., mère accompagnée**

« Ils ont été très à l'écoute dès qu'on a commencé à travailler avec eux, j'ai été très coopérative et c'est comme ça qu'on doit travailler. Si la famille dit « non » et que les professionnels ou la famille sont têtus, il faut mettre cartes sur table pour savoir ce qui bloque. Il y a eu des blocages, on a eu des réunions, on s'est écouté mutuellement, on a proposé plusieurs solutions et on s'est adapté aux blocages. »

## **Le rôle fondamental de l'Empowerment**

« Avec cette famille, quand j'arrive, Madame me dit qu'il y a ça ou ça à faire et c'est comme ça qu'on avance. Elle est volontaire et acteur, c'est notre premier partenaire ».

**Marc Clamant**, TISF de l'AFAD

« Cette expérience est plus qu'illustrative, elle est extrêmement forte et on y retrouve en particulier plusieurs logiques qui sont aussi à l'œuvre dans notre recherche. D'une part, que pour réduire les vulnérabilités, il faut développer les capacités à agir par soi-même. C'est essentiel pour que ça s'inscrive de manière durable dans la vie des gens et ce que les Anglo-Saxons appellent « l'Empowerment » (capacité à se mobiliser et à transformer sa situation) est fondamental. Certains éléments peuvent le faciliter, notamment ce qu'on a appelé dans notre recherche le « développement de la parenté sociale » : les intervenants ont enrichi par leur présence l'espace social dans lequel évoluaient les personnes, ce qui a constitué un soutien et un support qui ont permis d'assurer cette reprise de pouvoir des personnes sur leur action et leur quotidien. »

**Michel Joubert**, chercheur et sociologue au CNRS

Pour l'instant, on est encore fragiles, il y a encore des choses à consolider et plein de choses à construire. On commence seulement à reprendre confiance en nous et à avoir notre rôle de parents, on apprend en même temps que l'enfant. J'ai l'impression d'être éduquée en même temps que j'éduque mon fils.». **Pascaline M.**, mère accompagnée

## Table ronde II : « L'évolution des réponses d'accompagnement des familles en protection de l'enfance : un portage institutionnel essentiel de la démarche »

### Intervention du Conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine L'expérience d'un autre département

#### **Laurent Laroche, Directeur général adjoint du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

« En 2011, nous avons été amenés à lancer un processus de changement parce que nous étions en crise : à l'issue d'une phase de réorganisation globale de la collectivité dans laquelle les centres départementaux de protection sociale n'avaient bizarrement pas été touchés, l'ensemble des travailleurs sociaux (pas uniquement de l'ASE) ont manifesté un fort malaise. Malaise qui s'exprimait sur plusieurs registres, notamment le fait de se sentir assez loin de l'usager, d'avoir l'impression de faire plutôt du dossier que de l'accompagnement social, une certaine perte de sens dans l'action, un travail d'équipe qui n'était pas toujours là... Un ensemble de choses qui posaient question. Les assistants familiaux ne se sentaient par exemple pas intégrés dans les équipes ASE du département et attendaient avec les usagers dans la salle d'attente quand ils venaient au CDAS. Des tas de petites choses qui, mises bout à bout, devenaient très prégnantes et ont fait s'exacerber ce sentiment, lui-même renforcé par le fait que de l'autre côté, l'institution (à la fois les élus et la Direction générale) avait aussi un regard assez dégradé sur le travail social. Le discours des élus et de la Direction générale (moi y compris) était assez négatif vis-à-vis des travailleurs sociaux, se demandant ce qu'ils faisaient, estimant qu'alors qu'ils étaient censés travailler positivement avec les usagers, ils donnaient plutôt l'impression de chercher les problèmes et de s'enfermer dedans. Le sentiment qu'on ne se comprenait pas, d'un côté, sur les objectifs et de l'autre, sur la réalité du terrain et des travailleurs sociaux. Ça ne fonctionnait plus et il y avait même une certaine défiance entre les deux. Ça s'est cristallisé par un mouvement social et à ce moment-là, nous (Direction générale et élus) avons pris le parti de dialoguer avec les organisations syndicales et de nous dire que plutôt que faire un énième mouvement social qui n'aboutira sur rien, ne pourrait-on pas co-construire quelque chose ensemble ?

#### **Le regard extérieur de chercheurs**

C'est ce que nous avons appelé les « États généraux du travail social ». Concrètement, nous nous sommes tous mis dans une grande salle et nous avons décidé de lâcher un peu prise, d'accepter la parole de l'autre. On a fait venir des intervenants extérieurs, essayé de donner des regards un peu décentrés, et on a accepté la prise de parole des travailleurs sociaux vis-à-vis de la direction générale ou des élus et inversement. On s'est un peu tout dit en « lavant notre linge sale », sur un temps assez long car il y a eu plusieurs réunions sur un an. Nous avons confié cela à un organisme extérieur avec, dès le départ, l'idée qu'il fallait des gens qui soient sur la formation parce que notre question concernait les pratiques professionnelles. Nous avons envie d'accrocher un regard de formateur et un regard de chercheur. L'organisme avait donc un laboratoire adossé à l'IRTS (Institut régional du travail social), ce qui lui a permis de nous aider à cheminer tout au long et de nous accompagner sur les actions qui en ont découlé.

Notre réflexion collective nous a rapidement fait cheminer sur le fait que nous pouvions partager des objectifs communs (travailleurs sociaux et Direction générale) que nous avons rapidement fait émerger. Mais en les formalisant, nous nous sommes dit qu'il fallait mettre des conditions de réussite pour les atteindre. Et ces conditions étaient pour nous de partir d'une recherche-action, c'est-à-dire du regard posé par des chercheurs sur des pratiques professionnelles innovantes (j'insiste sur le caractère innovant), regard qui devait non seulement nous aider à mieux jauger notre action mais aussi à l'évaluer (au début, pendant,

à la fin). Il devait également nous apporter des supports académiques (l'état de la connaissance du domaine) parce que nous travaillons sur de l'humain et innover sur de l'humain ne se fait pas n'importe comment. Les enfants de la protection de l'enfance ne sont pas des cobayes, ils ne sont pas là pour essayer les plâtres et nous voulions donc que toute action innovante soit entourée de l'état de la connaissance, des risques éventuels, de ce qu'on pouvait faire ou pas, des expériences qui existaient, etc. Avant chaque démarrage, il y avait ainsi des séminaires de recherche au cours desquels les travailleurs sociaux se muiaient en chercheurs avec des chercheurs et proposaient à leurs équipes des solutions, des actions. Le principe de base a donc été de se dire qu'il fallait un regard extérieur de chercheur et de l'évaluation, et que ça ne pouvait pas être nous entre nous.

#### ***La volonté de l'institution***

Quand on dit recherche-action, on ne peut forcément pas le faire de manière généralisée. Nous avons donc ciblé quatre CDAS (sur vingt-quatre) auxquels nous avons demandé de nous proposer des actions en leur disant « *surprenez-nous, vous avez carte blanche* ». Une, deux ou trois actions par CDAS. Partant de là, nous aurions pu nous contenter de ce que font souvent les managers, c'est-à-dire « *le problème, c'est vous, la solution, c'est vous, débrouillez-vous* », mais nous nous sommes dit que de toute évidence, ça ne suffirait pas et que nous, cadres, devons accompagner ce mouvement, le soutenir. Et le soutien, c'est quoi ? Un petit peu plus de moyens là où on expérimente pour extraire en partie les travailleurs sociaux de leur quotidien. Et bien sûr, l'apport de chercheurs et pouvoir faire de la formation. Chaque action démarrait par de la formation et de l'immersion, y compris à l'étranger (nous avons par exemple envoyé vingt-cinq travailleurs sociaux au Québec). L'autre gage de réussite, c'était la question de la prise de risque puisque nous étions sur de l'innovation. Et je crois que ce qui a libéré la capacité à innover, c'est qu'à un moment donné, la direction générale a été amenée à dire à son président que s'il voulait vraiment que les travailleurs sociaux changent dans la perspective de ce qu'il attendait, il allait falloir que lui aussi se mouille, notamment en leur disant que « *la prise de risque, ce n'est pas vous, c'est moi* ». Pas forcément le risque qu'il y ait un accident grave dans une prise en charge mais plutôt celui de l'échec de l'innovation. Parce que ces quatre CDAS étant sous les projecteurs des vingt autres, ils allaient forcément être un peu mis à mal tout en prenant aussi des risques, en tant qu'équipe, vis-à-vis de leurs collègues. Il fallait donc les conforter et que le président dise que c'était lui qui prenait le risque et que s'il y avait un problème, il l'assumerait. Ce qu'il a fait au cours d'une de nos réunions et, alors qu'il s'était plutôt fait huer au cours des réunions précédentes, il s'est fait applaudir. Un moment de bascule et de regain de confiance de part et d'autre.

#### ***Les difficultés rencontrées***

Les difficultés sont de différente nature. D'une part, il a fallu que ces quatre équipes expérimentatrices se mettent en risque et on leur a très rapidement demandé d'animer les réunions. Un travailleur social qui innove et ne fait pas comme les autres a donc dû prendre la parole devant ses confrères pour leur dire qu'il faisait différemment et que ce qu'il faisait avant (comme les autres) n'était en fait pas si bien que ça, leur dire qu'on peut faire autrement et y trouver un bénéfice plus important. C'est eux qui ont cheminé et qui à un moment donné se sont trouvés en capacité de prendre cette parole et de la porter.

Mais ce qui a été plus compliqué, c'est le regard des collègues qui n'étaient pas expérimentateurs et qui pouvaient donc se sentir dévalorisés ou se demander pourquoi on leur disait quoi faire alors qu'eux aussi avaient des idées, des moments un peu délicats. Mais le fait que ce soit des pairs qui portent ce message l'a rendu beaucoup plus audible et chacun se l'est accaparé progressivement. À tel point que les CDAS qui n'expérimentaient pas se sont retrouvés à piocher des actions déjà en cours et à les expérimenter hors recherche-action. Il y a eu une diffusion assez naturelle.

### Et après ?

Nous en sommes désormais au stade où il faut passer de la recherche-action et de l'expérimentation à la généralisation, et ce n'est pas le plus facile. D'une part, parce qu'il faut que les actions menées soient transférables, et les transférer à moyens constants alors que les équipes expérimentatrices avaient bénéficié de moyens supplémentaires pose quelques difficultés. Mais on le savait dès le départ. L'autre difficulté, c'est qu'étant partis d'une crise interne, dans notre démarche initiale nous sommes restés très entre nous (en interne du conseil départemental) parce qu'on ne voulait pas prendre le risque de partager nos problèmes avec les associations, la Justice ou d'autres partenaires. Et nous avons avancé assez loin tout seuls. Or pour sortir de l'expérimentation et généraliser, il faut faire avec les autres, ce qui suppose de les raccrocher aux wagons et même si cela fait un an qu'on essaye, c'est encore un peu difficile. C'est une des parties un peu négatives de l'ensemble et c'est l'enjeu de l'année.

Dans le cadre du Projet pour l'enfant (PPE), nous avons aussi fait le choix de ne pas partir du PPE pour ensuite changer les pratiques mais de travailler sur ces pratiques professionnelles en se disant que le Projet pour l'enfant devait être le résultat et l'aboutissement de cette démarche. L'expérimentation a duré trois ans et on sent que les équipes ont aussi envie de passer à autre chose, tout en disant qu'elles ne veulent pas revenir en arrière et travailler comme elles le faisaient avant. Nous essayons donc d'envisager cette suite de la manière la plus positive possible ».

### Des « Alternatives au placement »

Nous avons intitulé nos actions « *Alternatives au placement* », non pas pour dire que le placement, ce n'est pas bien et qu'il ne faut plus en faire, mais parce qu'il y a certainement aujourd'hui des publics qui sont dans ce type de mesures et qui pourraient en avoir d'autres. Tel était le pari de départ. Les actions que nous avons expérimentées comportent trois thématiques : une autour de la crise des ados, une autour des parents d'enfants de moins de 2 ans (parents qui ont souvent des problématiques psy), et une autour du retour dans les familles, une question qu'on traite à mon avis insuffisamment dans nos métiers.

J'illustrerai simplement le thème de la crise ado : nos équipes nous ont parlé des fameuses situations du vendredi soir, des familles qui n'en peuvent plus, des parents qui appellent, la nécessité de faire quelque chose parce que ça va éclater. Alors on met l'enfant au foyer de l'enfance pendant le week-end, on évalue les choses un mois après, elles se sont enkystées, et on aboutit finalement à un placement (je caricature mais c'est souvent un peu comme ça). On faisait donc ce constat et nos travailleurs sociaux nous ont dit que pour gérer la crise, il fallait réagir de manière aussi intense et que c'était à ce moment-là qu'on pouvait solutionner les choses. Au moment de la crise et pas trois semaines ou un mois après. Ce qui veut dire être en capacité d'aller dans la famille le vendredi soir pour gérer la situation.

Ce sont les travailleurs sociaux qui nous l'ont proposé et dès le premier appel d'une maman disant « *je vous confie ma fille, je n'en peux plus* », ils y ont été dans un climat vraiment tendu. Dans la logique positive de chercher les compétences et non pas ce qui ne marche pas, ils ont demandé à la fille où elle était bien, ce qui change un peu tout. Elle a répondu « *chez ma prof de judo* » et il a alors fallu prendre son courage à deux mains, aller voir la prof de judo le soir même, discuter avec elle pour qu'elle accepte de la prendre pour le week-end, en attendant d'essayer de bâtir une solution durable, en l'occurrence avec un petit séquençage (un peu là, un peu chez la cousine, etc.). Quelque chose de haute couture qui donne une solution à cette jeune qui, à un moment donné, va pouvoir renouer le contact avec sa maman (avec qui on travaille en parallèle). Un travail fin, qui demande du temps et de l'investissement, mais ne vaut-il mieux pas faire ça intensivement quelques semaines plutôt que de se trimballer une situation pendant deux, trois ans ou plus ? D'un point de vue gestionnaire, il y a un certain bénéfice. Du point de vue de l'utilisateur aussi bien sûr, et je crois aussi de celui des travailleurs sociaux qui ont un résultat satisfaisant. Ils ont d'ailleurs reçu un courrier de la maman disant combien elle avait apprécié ce travail, combien c'était gratifiant et combien ça s'était bien passé, et c'était la première fois qu'ils recevaient un courrier de ce type-là. Il y a donc peut-être moyen de faire autrement.

Et pour revenir sur la question de la prise de risque, elle est ici certaine et pour tout le monde, mais il faut la partager, s'assurer qu'elle est bien circonscrite, qu'on sait où on met les pieds, ce qu'on peut faire et ne pas faire, pour trouver comme ça des bonnes solutions.

**Laurent Laroche**, DGA du conseil départemental de l'Ille-et-Vilaine

## Question de la salle : « Quel est le budget mis en œuvre pour vos expérimentations ? »

**Laurent Laroche, directeur général adjoint du conseil départemental d'Ille-et-Vilaine**

« Il est en fait assez faible puisque d'une part, nous avons réorienté des moyens de formations qui existaient et n'étaient pas très bien utilisés (réorientés vers plus d'accompagnement, d'analyse de pratiques, de supervision, etc., et de formation préalable aux différentes actions mises en place). Ça ne nous a donc pas coûté beaucoup plus cher. En termes de postes et de moyens humains, nous avons beaucoup internalisé les interventions. Ce ne sont donc pas des dispositifs que nous avons délégués à des associations. Pour vous donner un ordre d'idées, ça a coûté quinze postes pour les quatre expérimentations. Nous avons pris des personnes qui occupaient déjà un poste permanent et nous les avons remplacées temporairement parce que comme c'est une expérimentation, elle a vocation à s'arrêter et ce ne sont donc pas des dépenses pérennes. Nous avons aussi pu redéployer quelques places de mineurs étrangers isolés, une cinquantaine de places que nous avons réutilisées pour des modalités d'accueil (TISF, etc.). Ce ne sont donc pas des moyens démesurés. La question de la généralisation nous repose bien sûr celle des moyens, mais la question n'est pas de savoir ce qu'on fait en plus mais ce qu'on fait autrement. Et comme nous voulons passer à autre chose au moment de cette généralisation, nous allons repartir d'une feuille blanche.

Un exemple avec un CDAS pour lequel on avait mis trois postes en plus pour l'expérimentation sur la crise. Les effets de cette expérimentation ayant fait diminuer le nombre d'enfants pris en charge dans ce CDAS de manière très importante, on a rappelé le deal de départ à l'équipe (mettre plus de moyens pour faire différemment et avoir le temps de le faire mais réajuster les moyens si ça diminuait), qui a accepté sans heurts monumentaux de rendre deux de ces trois postes. Si on le fait intelligemment, la question n'est pas celle de moyens supplémentaires mais de savoir ce qu'on investit pour que ça aille mieux. À un moment donné, il doit y avoir un retour sur investissement. »

## **Intervention du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis** **De nouvelles orientations, nouvelles manières de faire**

**Bérénice Delpal, Directrice générale adjointe du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis**

« Cette expérience est très inspirante et intéressante pour nous puisqu'il y a un certain nombre de parallélismes dans les situations de départ et les intentions, car nous sommes nous aussi dans une situation de tensions sur les dispositifs et la politique de protection de l'enfance. Cela paraît en même temps assez logique puisque nous avons été dans des moments de fortes évolutions institutionnelles, légales et réglementaires, notamment avec la loi de 2007 (le rôle des parents, le partage entre administratif et judiciaire...). Une remise en question de nos manières de fonctionner et de nos modes de partenariat assez profonde s'est couplée aux évolutions institutionnelles et départementales. Nous sommes actuellement dans la mise en place de ces nouvelles orientations et de nouvelles manières de faire, un contexte d'évolution structurelle qui s'associe aux effets de surchauffe permanents sur le dispositif : L'Aide Sociale à l'Enfance de Seine-Saint-Denis a notamment dû faire face à un accueil massif de mineurs isolés étrangers. Et même si cette gestion de crise est désormais derrière nous, nous sommes depuis 2012 dans une situation où la place de l'urgence est prédominante dans nos modalités d'accueil, ce qui nous empêche de repenser les pratiques et de trouver des manières différentes de fonctionner. Malgré une stabilisation du nombre d'enfants placés à l'ASE, le flux permanent d'entrées et de sorties embolise les équipes au quotidien, le système est constamment sous tension et à saturation, créant du même coup un sentiment de perte de sens et d'impuissance.

Le point de départ étant ainsi assez proche, votre expérience et votre témoignage sont donc pour nous très intéressants, en particulier concernant le portage par la collectivité, la Direction générale et par l'exécutif, et la confiance accordée aux professionnels pour qu'ils puissent trouver d'autres manières de faire et s'autoriser à expérimenter de nouvelles choses. J'espère que nous lancerons aussi un mouvement qui nous permettra de travailler en profondeur et d'aller vers des modalités d'organisation et de travail différentes.

#### ***La dynamique de déjudiciarisation***

Le département a été très moteur dès le démarrage de l'élaboration de la loi qui est venu conforter des orientations qui étaient déjà celles du département en matière de prévention ou de la place accordée aux familles. Nous nous sommes donc mis en ordre de marche, notamment avec la création de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) dès 2007, qui a donné lieu à la signature d'un protocole partenarial avec l'ensemble des partenaires des dispositifs de protection de l'enfant. C'est toute la nécessité pour les politiques comme celle-ci de ne pas rester en interne et d'être au quotidien avec nos partenaires pour avancer sur ce point de la déjudiciarisation et voir comment les lignes de partage et le mode de travail pouvaient se remettre en question et en collaboration, notamment avec le monde judiciaire. Travailler sur ce protocole a permis de partager les notions de danger, d'information préoccupante et de situation de risque pour l'enfant, pour essayer de retrouver et de replacer le rôle de chaque institution. Un travail qui se poursuit en permanence, en particulier avec des formations pluriprofessionnelles organisées dans les différents services départementaux pour faire partager cette culture commune de l'évaluation du risque et du danger, et arriver à faire bouger les lignes entre administratif et judiciaire pour sortir du mouvement séquentiel (d'abord l'administratif puis le judiciaire). Force est pourtant de constater qu'en dépit de tout ce travail, le pourcentage de mesures judiciaires continue à être largement prépondérant (80% des mesures de l'ASE en Seine-Saint-Denis). Mais l'importance des placements en urgence explique aussi sans doute en grande partie cette prépondérance des mesures judiciaires ».

### **Intervention de la justice des mineurs**

#### **Les questions toujours d'actualité suite à la loi de 2007**

#### ***Emmanuelle Teyssandier, magistrat, coordonnateur du tribunal pour enfants de Bobigny***

« Le principe de subsidiarité, qui est l'un des axes de la loi de 2007, est à mon avis pertinent et il était intéressant que la loi et le législateur le réaffirment et insistent dessus. Mais je pense qu'il est tout aussi pertinent qu'aujourd'hui, pratiquement dix ans après la loi de 2007, on réinterroge la manière dont on met en œuvre ce principe de subsidiarité parce que je crois qu'il n'est absolument pas simple à mettre en œuvre. La principale conséquence de la loi 2007 pour le juge des enfants, c'est que depuis la réaffirmation de ce principe, la saisine du judiciaire intervient plus tardivement qu'auparavant, effectivement parce que la loi demande aux conseils départementaux et à l'Aide Sociale à l'Enfance d'essayer d'abord d'intervenir dans un cadre administratif.

#### ***L'adhésion des parents***

Une question qui n'est pas simple et qui en pose en fait énormément : que recouvre l'adhésion des parents ? Ne s'agit-il que d'une adhésion de principe ou faut-il être d'accord sur les axes de travail et sur l'analyse des raisons des difficultés ? Le témoignage de M<sup>me</sup> M. ce matin est assez parlant à ce sujet car on peut ici parler d'une véritable adhésion et d'une véritable possibilité de travailler dans un cadre administratif.

La deuxième question est donc de savoir quel temps on se donne pour apprécier la véritable adhésion d'une famille à une intervention éducative et quelle est la place donnée à l'enfant dans le cadre de cette intervention administrative. Parce que dans le cadre d'une intervention avec la volonté des parents, un contrat est passé entre l'ASE et les parents, et la difficulté est du coup de savoir qui fait tiers. Il est beaucoup plus facile à un juge des enfants de faire tiers qu'à l'administration.

Toutes ces questions sont à interroger et il me semble important que dans les ateliers qui vont être mis en œuvre après cette journée de lancement, on puisse les réinterroger. Preuve que ce n'est pas si simple : un des objectifs de la loi de 2007 est aussi de faire passer des situations déjà connues dans un cadre judiciaire à un cadre administratif, et on s'aperçoit qu'il y a en fait très peu qui passent d'une intervention judiciaire à un suivi administratif. Et dans les cas où c'est tenté, ce n'est généralement pas poursuivi parce qu'on s'aperçoit que cette adhésion n'est pas si évidente que ça à recueillir et à apprécier.

#### ***Des évaluations qui s'éternisent***

Une autre raison fait, à mon sens, que le judiciaire intervient plus tardivement : tout ce qui a aussi été organisé par la loi de 2007 autour de la Cellule de recueil des informations préoccupantes (CRIP) qui, comme le principe de subsidiarité, est une véritable avancée. Il est important qu'on puisse avoir au sein des départements, notamment en Seine-Saint-Denis, une instance qui centralise, simplifie et homogénéise les circuits, car cela permet une meilleure égalité de traitement au sein du département et à l'institution judiciaire d'intervenir plus efficacement sur des signalements plus construits et plus étayés.

Mais si c'est effectivement une avancée, dans la réalité de ce département et la manière dont on peut y travailler aujourd'hui, l'évaluation est également une vraie question parce qu'on s'aperçoit que ce qui est mis en place à partir de la CRIP et le délai de mise en œuvre de ses évaluations est beaucoup plus long que ce qu'il devrait être. Il y a effectivement un manque de moyens parce que sur le terrain, les circonscriptions ASE, les services de PMI et les services sociaux sont sollicités pour ces évaluations.

Il faudrait que des moyens leur soient donnés pour les faire parce que s'ils les font, ils ne les font pas toujours dans les temps impartis, sachant que certaines évaluations prennent largement plus de quatre mois, souvent deux fois plus longtemps avec des situations qui se dégradent pendant ce temps.

Il y a sûrement d'autres raisons qui font que les évaluations prennent du temps et qui méritent également d'être interrogées à l'occasion de ces ateliers parce que c'est une vraie question. Ces évaluations sont pour nous essentielles et si elles pouvaient être réalisées dans les bons délais avec une qualité comme on en voit parfois, cela éviterait peut-être aussi au juge des enfants d'ordonner des mesures judiciaires d'investigation éducative. Parce que nous sommes là aussi confrontés à un problème de moyens avec d'énormes délais pour la mise en œuvre des mesures judiciaires d'investigation éducative et peut-être que les choses pourraient s'organiser autrement. Je propose donc que ces questions soient mises au travail au sein des ateliers qui seront instaurés à l'issue de cette journée ».

## **Intervention du service de l'ASE - Inspectrice de groupement**

### **La place de la protection administrative, son sens face au judiciaire**

#### **Isabelle Saily, Inspectrice du groupement de l'ASE de Seine-Saint-Denis**

« Je pense que nous avons tous en tête des mesures administratives qui fonctionnent très bien, qui n'entrent jamais dans le bureau d'un juge, qui travaillent un vrai projet avec les parents, qui respectent les droits et l'intérêt de l'enfant. On en a vu une ce matin. Mais quand j'entends les proportions de 80% de mesures judiciaires et 20% de mesures administratives, et quand on sait que ce sont les inspectrices qui décident de judiciariser ou pas et qu'en plus, Emmanuelle Teyssandier nous dit qu'on judiciarise trop tard, on peut se demander ce que nous (les inspectrices) faisons. On parle de portage institutionnel, mais quelle est notre place dans ce travail administratif ? Comment arrive-t-on à le défendre ? Comment arrive-t-on à le faire vivre ? Nos pratiques sont-elles finalement ajustées ?

#### **La place de l'enfant**

J'ai envie de pointer deux choses. La première, c'est qu'effectivement, la place de l'enfant dans la mesure administrative me paraît extrêmement importante. Quand Emmanuelle Teyssandier demandait qui fait tiers dans une mesure administrative entre le droit des parents et le droit des enfants, c'est à nous, inspectrices, d'être toujours vigilantes au respect du droit des enfants, à leur intérêt. Et je dirais même que nous entrons dans un travail d'alliance avec les parents, alliance qui doit être authentique et réelle sur les difficultés rencontrées, parfois sur des passages à l'acte, des moments difficiles, de tensions, en essayant d'être toujours vigilant même si nous ne sommes pas toujours conscients de la réalité de ce qui se passe à la maison et des motifs pour lesquels les parents acceptent la mesure administrative. Quand on signe avec des parents, ils nous disent parfois « *je signe parce que je suis obligé, sinon, vous allez nous envoyer chez le juge des enfants* ». Quand on part comme ça, on arrive parfois à vraiment engager un travail de fond ou, à l'inverse, on reste dans cet unique motif : ne pas aller chez le juge des enfants.

A un moment donné, il va falloir qu'on pose des choses pour savoir s'il y a un vrai accord et une vraie collaboration mais aussi si la mesure mise en œuvre permet vraiment de remédier à la situation, c'est-à-dire de remédier au danger. C'est vrai que cette question-là, on la met des fois peut-être un peu de côté parce qu'on est plus sur l'accord ou le refus des parents que sur la manière dont on arrive à protéger l'enfant dans le cadre d'une mesure administrative.

Je pense qu'il serait intéressant de réfléchir à ces questions dans les ateliers, peut-être en se dotant d'outils. Je suis toujours étonnée quand des enfants, des ados, demandent « *je signe où ?* » quand on signe un contrat administratif les concernant. « *Non, tu ne signes pas, ce sont tes parents qui signent* ». Ne faut-il pas leur faire une place ? Les écouter ? Je crois que cette place, il faut qu'on la réfléchisse tous ensemble parce que c'est un vrai sujet. Et si on peut finalement mieux objectiver la question du danger et de la protection dans le cadre de la mesure administrative, on évitera déjà peut-être les situations avec des saisines judiciaires trop tardives mais surtout, on pourra peut-être travailler différemment avec les parents. Et nous, inspectrices, pourrons peut-être mieux jouer notre rôle de tiers et de protection de l'enfant.

#### **La complexité des mesures, l'autorité parentale...**

Le deuxième point, c'est la chronologie. C'est vrai qu'on a peut-être interprété la loi de 2007 comme une espèce de système à étapes où on commence par de la prévention, puis on passe à la vitesse supérieure avec une évaluation au titre de la protection de l'enfance, puis à des aides à domicile, une protection administrative... Et ça ne marche toujours pas, alors on finit par saisir l'autorité judiciaire, mais trop tard ou dans de mauvaises conditions. Maintenant qu'on implante de plus en plus de mesures issues de la loi de 2007 (ce qui nous pose d'ailleurs parfois des difficultés quand il faut se mettre tous d'accord sur le RPU, l'APU, l'APSU, le 72 heures...), on se rend compte qu'on passe du temps à réexpliquer toutes ces mesures. Une vraie complexité mais aussi un réel intérêt pour s'adapter vraiment à la



situation de l'enfant à un moment donné. Et au niveau du département, ça nous oblige à vraiment réfléchir à ce que signifie le fait de dire que le président du département est le chef de file de la protection de l'enfance. Quelle place a-t-il par rapport aux parents dans chacune des mesures administratives, qui ne sont pas toutes équivalentes de ce point de vue-là ? Quand on parle du « 72 heures », c'est une mesure très exceptionnelle qui ne dure que trois jours mais pendant laquelle un mineur qui a abandonné le domicile familial peut être accueilli en dehors de son domicile par le président du département dans le cadre de la prévention, simplement en informant les parents (sans leur accord écrit). Ce n'est pas rien et il y a parfois des tensions avec le Parquet pour savoir qui décide. Et c'est normal, parce que ces décisions qu'une autorité administrative peut prendre face à des parents par rapport à leurs enfants font beaucoup bouger notre conception de notre place. Il faut vraiment rentrer dans des réflexions assez fines parce qu'on peut tous se retrouver en difficulté dans le décours des mesures, que ce soit sur des moments d'urgence ou pas, pour expliquer à un parent quel est son droit à quel moment. La chronologie, c'est de se dire que finalement, avec toutes ces mesures, on tient l'administratif le plus longtemps possible mais on finit par lâcher et c'est le judiciaire. Et quand on a des allers-retours, parfois plusieurs mesures administratives et judiciaires en même temps, comment fait-on avec l'exercice de l'autorité parentale ? Comment ça fonctionne ?

Toutes ces questions, il faut qu'on se les pose, qu'on puisse vraiment les retravailler pour que l'administratif reprenne sa vraie place, son vrai sens par rapport au judiciaire. Cela peut paraître un peu tard par rapport à la loi de 2007 mais je pense qu'on avait aussi besoin de ces années d'expériences et d'implémenter ces différentes mesures pour en arriver là. Ce sont des questions qui pourraient, parmi d'autres, être abordées dans les ateliers.

### **« Les projets du conseil départemental : le développement de solutions alternatives »**

#### ***Bérénice Delpal, DGA du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis***

« Nous sommes sur l'idée de dispositifs modulables, un peu intermédiaires, nuancés pour ne pas être dans le tout ou rien. Ce qui germe, ce sont d'une part des dispositifs d'accompagnement à domicile avec possibilité d'hébergement en cas de crise ou rupture (90 places prévues pour les adolescents), qui devraient nous permettre de trouver des solutions nouvelles dans l'accompagnement. Et d'autre part, de développer des AEMO intensives, un accompagnement soutenu et hors placement avec là encore possibilité d'hébergement à une périodicité régulière ou en cas de crise.

Autre développement : 34 places d'accueil de jour, pour des dispositifs de reprise en main de l'apprentissage, de la capacité à apprendre et à se remettre dans l'apprentissage professionnel ou dans l'Éducation nationale, pour des jeunes qui auraient décroché des dispositifs classiques.

Une autre mesure devrait également voir le jour pour les plus petits : des places d'accueil en urgence pour les 0-5 ans (identifiées comme une vraie carence), qui ouvriront dès cette année, et l'ouverture de places d'accueil de jour pour améliorer la couverture territoriale de ces lieux où les familles peuvent se poser et bénéficier d'un accompagnement avec leur enfant. Des dispositifs qui ont déjà montré toute leur efficacité puisqu'ils ont été évalués et 80% des situations passées par ces services n'ont pas fait l'objet d'une mesure ASE par la suite.

Enfin dernier dispositif : un relais parental avec possibilité d'accueil des enfants en cas d'indisponibilité des parents parce qu'on s'est rendu compte que certains placements résultaient tout simplement de l'indisponibilité des parents en raison d'une hospitalisation ou autre. Un temps pendant lequel les parents étaient dans l'incapacité de s'occuper de leurs enfants sans qu'il y ait forcément nécessité de placement classique.

Voici l'ensemble des dispositifs prévus pour ces deux prochaines années, qui nous permettront de renouveler nos modes de faire, l'enjeu étant aussi de repenser nos façons de fonctionner. Il s'agit d'accompagner avant qu'il y ait besoin de mesures plus contraignantes ».

### « Une énorme opportunité pour diversifier les mesures de protection »

**Isabelle Saily, Inspectrice du groupement de l'ASE de Seine-Saint-Denis**

« C'est une énorme opportunité de pouvoir répondre à des situations dans lesquelles on n'arrive pas à protéger l'enfant, notamment sur des pré-ados, des ados, des jeunes qu'on n'arrive pas du tout à inscrire dans une mesure de placement, alors même qu'elle est décidée (soit par l'autorité judiciaire, soit par le département) parce qu'il y a du danger à domicile. Il y a besoin d'un placement mais on n'arrive jamais à le mettre en œuvre ou, quand on le met en œuvre, le jeune ne s'inscrit pas dans le projet et finalement, on l'emmène vers des fugues, des violences... Et c'est vrai que, quand on fait le bilan du parcours d'un jeune, on se demande si on l'a protégé, si, dans toutes nos tentatives de toujours le ramener vers un lieu d'accueil, on a pu lui proposer ce qui lui convenait. Quand on le pousse comme ça à fuguer et à se déscolariser, on a l'impression qu'on l'amène à prendre des risques alors que c'est aux institutions et aux décideurs de prendre des risques, pas aux enfants. Et on déplace souvent le risque sur l'enfant, sur le travailleur social qui court après lui et n'arrive jamais à l'accueillir. Dans certaines situations, ces mesures de placement à domicile peuvent donc vraiment être intéressantes, restaurer la confiance et permettre de repartir sur un tout autre travail, tout en étant dans la protection. Mais cela sera clairement un risque à prendre pour les décideurs et les institutions ».

#### Éclaircir le rôle de chacun

Concernant l'inspectrice qui doit garantir qu'une mesure est bien exécutée, c'est « simple » à vérifier quand il s'agit d'une mesure de placement. Sur une mesure de placement à domicile où le service (l'Aide sociale à l'enfance) est gardien, ce dernier a la responsabilité que les choses se passent bien dans l'intérêt et les droits de chacun. Mais comment une inspectrice va-t-elle garantir que cette mesure est effectivement mise en œuvre et fonctionne alors que c'est une association qui va porter ce projet ? Les inspectrices (plus éloignées du terrain) n'ont pas une connaissance suffisante des associations et des endroits où ça fonctionne bien pour pouvoir se dire qu'elles n'ont pas d'inquiétude concernant la mesure. Comment se positionne-t-on également par rapport aux parents puisque l'enfant est confié au service, sous sa responsabilité, alors qu'il est chez ses parents (ou chez d'autres personnes) la plupart du temps ? Cela fait partie des questions qu'il va vraiment falloir éclaircir dans les mois et les années qui viennent. Parce que, dans cette notion de risque et de responsabilité partagés, le rôle de chacun me semble intéressant mais pas forcément simple.

**Isabelle Saily, Inspectrice de groupement ASE**

### « Qu'il y ait un véritable partenariat avec le judiciaire »

**Emmanuelle Teyssandier, magistrat, coordonnateur du tribunal pour enfants de Bobigny**

« Nous attendons ces dispositifs impatientement parce qu'au tribunal de Bobigny, nous pensons que ces mesures sont effectivement nécessaires. Nous sommes plutôt très satisfaits du travail qu'a pu mener le Conseil départemental autour de ces questions puisque ces projets ont quand même été montés à partir de véritables études sur ce qui manquait sur le département. À qui manquait-il des réponses ? Aux 0-5 ans, et aux 11-17 ans. Et les nouveaux outils qui vont se mettre en place nous semblent tout à fait pertinents et doivent être mis en œuvre. Nous avons tous dans nos cabinets des mineurs avec lesquels on ne peut pas travailler dans le cadre du placement et qui se retrouvent en danger parce qu'ils n'arrivent pas à adhérer à ce type d'aide et pour lesquels il faut trouver d'autres réponses, c'est évident.

À quelles conditions ces mesures peuvent-elles être efficaces ? Il faut qu'il y ait un véritable travail de partenariat avec le judiciaire parce que la prise de risques doit effectivement être commune parce que ce sont des mesures particulières. Pas seulement parce qu'elles sont innovantes mais aussi parce qu'elles proposent des outils qui engagent la responsabilité de l'Aide sociale à l'enfance et du judiciaire. Et du côté du tribunal pour enfants, nous sommes tout à fait d'accord pour participer à l'élaboration de ces nouveaux outils.

Quand j'ai repris la coordination du tribunal en septembre 2014, j'ai tenu à ce que nous participions à tout ça pour que nous soyons véritablement informés de ce qui nous est proposé. Il me semble important que nous soyons associés à des comités de pilotage, tant sur la question de l'AEMO intensive que sur celle de ADOPHE, pour voir comment ces mesures sont mises en œuvre, les difficultés auxquelles on se heurte, les réajustements dont on pourrait parler ensemble. Cela me paraît indispensable. C'est au fur et à mesure que nous apprendrons à travailler ensemble que nous pourrons développer des outils qui nous soient communs et dont on pourra se servir dans l'intérêt des mineurs et de leur famille.

#### ***Avoir du temps et des moyens***

La loi de 2007 a été suivie d'un décret du 14 février 2008 créant le magistrat coordinateur du tribunal pour enfants, non seulement pour introduire une certaine coordination à l'interne mais aussi au niveau du partenariat qu'implique cette fonction. Mais ce n'est pas simple (le magistrat coordonnateur n'a pas de pouvoir ou de légitimité particulière au niveau hiérarchique, ni de statut en termes de décharge) et nous plaidons pour qu'un véritable statut soit reconnu à cette fonction. Tous les magistrats coordinateurs sont confrontés aux mêmes problèmes, et ce temps pour participer à ce travail, pour se poser et réfléchir, participer à des comités de pilotage ou faire des contre-propositions, nous ne l'avons pas. Nous souhaiterions l'avoir et sachez que nous plaidons pour au niveau du ministère de la Justice parce que nous pensons que c'est indispensable et que cela fait partie de notre fonction.

Pour que ces nouveaux outils fonctionnent, il faut aussi les moyens qui vont avec. Si le conseil départemental a effectivement fait un énorme travail sur ces questions, il va falloir des moyens supplémentaires parce que je suis intimement persuadée que quand ces outils existeront, ils seront victimes de leur succès. Les 90 places prévues pour ADOPHE sont évidemment les bienvenues, mais je crains qu'elles ne soient assez vite remplies. Concernant l'AEMO intensive, 110 places vont s'ouvrir lorsque le processus de l'appel à projets sera terminé et que les services habilités auront pu se mettre en ordre de bataille. Mais aujourd'hui, une AEMO, c'est quatre heures par mois, ce n'est pas suffisant et toutes les AEMO devraient en fait être intensives. Ces nouveaux outils vont certainement nous permettre de faire en sorte que les listes d'attente diminuent mais ces listes d'attente existent : 400 mesures d'AEMO sont actuellement en attente dans notre département et quand un juge des enfants rend une décision d'AEMO, il faut compter quatre à dix mois avant qu'une famille voit la couleur d'un éducateur, ce qui me semble particulièrement problématique. Tous ces nouveaux outils vont donc nous aider mais peut-être que malheureusement, cela ne suffira pas ».

#### **Travailler ensemble**

Nous sommes un territoire où il y a de fortes difficultés sociales mais où nous avons aussi la chance de disposer d'énormément de structures, que ce soit des structures d'accueil et de soutien à la parentalité, des structures mettant en œuvre des actions de prévention spécialisée, des circonscriptions de l'Aide sociale à l'enfance mais aussi de la PMI et de l'Aide Sociale qui soutiennent les interventions auprès des familles, un territoire où il y a énormément d'interventions et nous souffrons tous de ces difficultés de coordination et de partage d'un travail commun. S'il y a effectivement des difficultés, l'objectif est vraiment d'être dans la construction du comment on va pouvoir travailler tous ensemble, la construction de bases, de réflexions et de valeurs communes partagées. Il est nécessaire d'arriver à partager nos valeurs, à coordonner nos interventions dans le cadre d'un portage institutionnel partagé entre les différentes institutions intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance. »

**Françoise Simon**, directrice de l'Enfance et de la Famille

## Table ronde III : « L'impact de ces évolutions d'accompagnement des familles sur les pratiques des professionnel(le)s »

### Intervention de l'association Jean Cotxet : L'accueil périodique et/ou de crise

#### « Repenser le parcours du jeune de façon plus linéaire »

**Alain Durand (directeur du pôle éducatif de Seine-Saint-Denis, association Jean Cotxet)**

*L'association Jean Cotxet expérimente depuis 2006 un accueil périodique et/ou de crise où services d'AEMO et de placement collaborent étroitement.*

« C'était une volonté de l'association de pouvoir créer un dispositif dans lequel serait repensé le parcours du jeune et des familles de façon moins séquencée, donc plus linéaire, et permettre aux différents services de se rencontrer, d'échanger et de travailler autour d'une situation. Créer un dispositif qui permette aux jeunes de pouvoir éventuellement garder des repères, et d'avoir des interlocuteurs auxquels ils (jeunes et familles) puissent se référer. C'est dans ce sens-là que nous avons par exemple croisé des postes de psychologues entre l'AEMO et les foyers, de façon à pouvoir garder une certaine continuité dans les prises en charge.

Dans le même temps, nous ouvrons un service d'accueil partagé dans lequel nous avons aussi demandé aux travailleurs sociaux des foyers de pouvoir intervenir directement dans les familles. Une première construction s'est faite entre les éducateurs des foyers et ceux du milieu ouvert, autour d'un certain nombre d'actions, notamment comment s'organisent les visites dans les familles, sur quelles bases les créer et comment évaluer le tout.

Il y a donc eu, pendant tout un temps, un travail de proximité entre les uns et les autres, qui a aussi abouti à former sans doute plus rapidement des personnels sur les foyers et à organiser, dans les foyers, des séjours « familles » pour lesquelles ça ne se faisait pas».

#### **Miser sur la transversalité**

« Ce travail autour de la transversalité n'a pas été simple parce qu'évidemment, les services et les établissements ont des habitudes de travail, des repères et un certain nombre de valeurs qu'il faut remettre à plat, travailler. Mais l'idée qui sous-tendait tout ça, c'était avant tout de favoriser la cohérence du parcours de l'enfant, de façon à ce qu'il n'y ait pas de rupture. C'était aussi de pouvoir mener des actions communes, la famille d'enfants placés dans des foyers, pouvant, par exemple, être suivie dans le cadre de l'AEMO. Il y avait besoin d'articuler et de travailler sur une action commune.

L'idée était également de créer des actions un peu innovantes, de sortir un peu des sentiers battus, avec des adolescents ou des familles, et de créer des moments de convivialité entre les équipes pour pouvoir se parler et se dire les choses. Permettre enfin que les personnels puissent se croiser à l'intérieur de ce dispositif, c'est-à-dire que l'éducateur qui est en hébergement puisse à un moment donné intégrer les services d'AEMO, savoir comment ça se passe, pouvoir bouger...

Une des limites de la transversalité est tout bêtement administrative (nous ne sommes pas sous la même grille indiciaire dans la Convention 66) et des fois, on ne peut pas reclasser les gens. Les reclassements ne sont pas toujours simples, ce qui pose un problème parce que si les gens changent et veulent innover, ce n'est surtout pas en perdant de l'argent.

Il y a aussi des contraintes liées à l'organisation de travail de chaque service. Quand nous avons démarré en 2007, quand on a commencé à parler de transversalité, les équipes ne comprenaient pas et disaient « *mais on ne fait pas le même métier* ». Or, on ne voit pas les choses du même endroit, on ne travaille pas de la même façon, mais on fait le même métier. On a donc commencé à construire à partir de ça, et c'est long ».

## L'accueil périodique et/ou de crise

### **Philippe Le Peru (psychologue, association Jean Cotxet)**

« Quand on m'a proposé d'intervenir aussi en AEMO et quand la direction a proposé l'accueil périodique et/ou de crise dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, j'ai trouvé ça très intéressant : accompagner des jeunes en mesure d'assistance éducative en milieu ouvert en famille en ayant la possibilité de les intégrer sur le foyer où j'exerçais. L'accueil périodique et/ou de crise n'est pas de l'urgence donc du coup, ça se prépare.

Dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, il y a globalement trois points d'équipe au cours de l'année, l'éducateur référent étant amené à participer à un travail de réflexion avec l'équipe dans lequel il peut dire où il en est de son accompagnement. Au vu de la situation, l'équipe pluridisciplinaire (sous la responsabilité du chef de service) peut voir s'il est opportun de proposer ou non quelque chose de spécifique en plus de l'accompagnement (intensif ou pas).

M. Rennesson, est par exemple éducateur référent d'un jeune garçon né en 2001, dont les parents se sont séparés très tôt. Il y a un vrai conflit majeur entre et avec ses parents, conflit qui génère des demandes de mise à l'abri. M<sup>f</sup> Rennesson (avec l'aide de l'équipe) a pu proposer un accueil périodique à ce jeune, ce qui a du coup permis d'intégrer cette possibilité dans le travail avec la famille. C'est une mesure que nous avons souhaité poser dans le cadre de l'ordonnance, et il a donc fallu attendre l'audience chez le magistrat. La famille ayant adhéré à cette option, le magistrat a notifié le renouvellement de la mesure éducative avec possibilité d'accueil périodique dont le rythme d'hébergement était fixé dans le cadre de l'ordonnance (une nuit par semaine et un week-end par mois en foyer) ».

### « Un outil supplémentaire »

#### **Jean-Christophe Rennesson (éducateur, association Jean Cotxet)**

« Pour moi, c'est un outil supplémentaire que j'ai pu proposer à cette famille. Pour le travailleur social, c'est plus motivant parce que cela élargit sa palette de travail, lui permet de « léguer » la situation à d'autres professionnels pendant un temps donné, ce qui lui permet aussi de se décentrer de cette situation et d'avoir une vision du jeune plus large et étendue. Et des avis contradictoires des autres éducateurs sur le foyer. Pour la famille, c'est un dispositif qui favorise l'adhésion parce qu'il permet de travailler la séparation sans que le terme de placement soit vraiment évoqué, on va plutôt parler d'accueil périodique, d'hébergement dans un lieu neutre qui va permettre d'améliorer les relations et d'accorder un répit aux familles.

Un dispositif qui est à la fois rassurant et valorisant pour les familles parce qu'il facilite une sorte d'adhésion commune entre l'institution et la famille par la mise en place d'un projet co-construit avec le travailleur social. Les personnes s'en servent donc plutôt comme un service qu'elles vont pouvoir utiliser selon leurs nécessités. Le positif, c'est que ça permet davantage d'adhésion de la famille, d'éviter un placement en urgence en temps de crise, et c'est surtout ressenti par la famille comme quelque chose d'individualisé et personnalisé. Autre point : c'est un lieu neutre. Par exemple, dans une situation où le jeune pouvait parfois être accueilli par sa tante quand il était en conflit avec son père ou sa mère (ce qui n'était pas un lieu où je pouvais forcément me rendre), j'ai pu le rencontrer sur le foyer, un lieu neutre où on a pu échanger des choses qu'on n'aurait pas pu échanger dans un autre cadre ».

#### **Une commission de validation**

« Dans la mise en œuvre de ce processus d'accueil périodique et/ou de crise, la structure accueillante a voulu avoir une visibilité quant aux jeunes qui pouvaient lui être proposés, compte tenu de la dynamique de groupe existant dans les foyers, qui nécessite d'être anticipée. L'éducateur référent de l'AEMO doit donc se rendre à la commission, présenter la situation et entendre son questionnement tout en étant force de propositions à la famille et au magistrat. Il arrive que cette commission émette des réserves sur l'opportunité de cette mesure. » (Philippe Le Peru, psychologue, association Jean Cotxet)

**Question de la salle : « Qui décide si un enfant relève de tel ou tel dispositif, quelle est la place des parents et celle des enfants au niveau de cette décision ? »**

**Philippe Le Peru (psychologue, association Jean Cotxet)**

« Je pense que la place des parents et des enfants est pleine et entière. La difficulté, c'est qu'à partir du moment où on commence à proposer un accueil en hébergement dans le cadre d'une mesure d'assistance éducative, ça demande énormément de temps. La logistique, l'organisation et même la pensée de la séparation exigent énormément de temps. Quand il y a eu un épisode de crise, nous avons enchaîné les entretiens avec les parents et le jeune adolescent, on a dû les voir presque toutes les semaines ou pas très loin. Ce qui est du coup assez particulier. Un moment où on a donc beaucoup collaboré. Les parents ont clairement défini les objectifs qu'ils se fixaient sur le sens qu'ils donnaient à cet accueil, le jeune s'est exprimé sur ces objectifs. Chacun des parents a aussi pu s'exprimer, le couple parental (qui pourtant ne s'entendait pas) s'est réuni autour du fils afin de pouvoir verbaliser qu'ils étaient d'accord, le fils aussi l'était. Et dans les rapports réalisés avant la mise en œuvre et pour rendre compte au magistrat de ce qui s'était passé, nous avons essayé de recueillir au plus près les propos des parents, le sens qu'ils y donnaient, les objectifs et les moyens mis en œuvre. Cela a pris beaucoup de temps».

**Intervention de l'association La Sauvegarde**

**L'accueil partagé**

**« Un entre-deux entre le milieu ouvert et le placement »**

**Audrey Lataoui (responsable du service Accueil partagé du Pôle Placement Familial, association La sauvegarde)**

« L'idée de l'accueil partagé au départ, c'était de trouver un entre-deux entre le milieu ouvert et le placement. Aujourd'hui, nous accompagnons ainsi une vingtaine d'enfants avec leur famille, dans un cadre d'accueil séquentiel et modulable en famille d'accueil. L'idée, c'est de proposer un accueil chez des familles qui se trouvent à proximité du lieu d'origine des enfants, et d'allers-retours assez simples entre le domicile de l'assistant familial et celui des parents. Ce qu'on essaye de travailler au quotidien, c'est aussi de permettre d'autres formes de parentalité, y compris « à temps partiel ». Offrir un étayage important à l'enfant mais aussi soutenir la parentalité et donc accompagner les parents.

Comment ces familles arrivent-elles jusqu'à nous ? Pour le moment, essentiellement via les services de circonscriptions ASE et ceux d'AEMO qui nous les adressent, donc essentiellement dans le cadre de mesures judiciaires (ordonnance de placement provisoire ou placement direct). Mais un de nos objectifs est de pouvoir tendre vers davantage d'administratif, donc dans un cadre contractuel.

**Quels enfants ?**

Comme d'autres dispositifs sont plus à même d'intervenir avec les tout-petits et les plus grands, nous nous situons plus (au moment de l'admission) sur des enfants ayant entre 2 et 14 ans, ce qui ne veut pas dire que nous n'avons pas d'enfants à la veille de la majorité dans ceux que nous accompagnons actuellement. Il faut que ces enfants aient vécu des liens d'attachement suffisamment sécurisés avec les parents pour pouvoir supporter ces allers-retours puisqu'ils vont avoir deux lieux de vie, avec parfois des allers-retours deux fois par semaine.

Au niveau des parents, il y a généralement un travail de co-évaluation avec les services qui nous adressent ces familles, sur ce qu'on appelle « les compétences parentales mobilisables ». Ce sont des parents a minima présents et motivés pour intégrer ce dispositif et on va s'appuyer sur ces compétences et ressources pour les accompagner.

**Du sur-mesure**

Le projet d'accueil est construit avant l'admission avec le service qui nous adresse la famille et avec les parents. Certains enfants n'iront que le week-end chez les assistants familiaux, d'autres y passent la semaine et rentrent le mercredi, la nuit du mercredi et le week-end chez leurs parents, c'est vraiment à la carte. Mais cet accueil étant séquentiel et modulable, on essaye d'adapter les séquences proposées au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la famille. On peut donc tout à fait étendre les temps chez l'assistant familial ou les réduire si ça se passe mieux au domicile.

Contrairement à un placement familial classique, les assistants familiaux sont en lien direct avec les parents et l'éducateur va aussi bien au domicile des parents que chez les assistants familiaux. Etant une toute petite équipe (1 psychologue, 3 éducateurs et environ 10-15 assistants familiaux), nous avons la chance de pouvoir nous réunir très régulièrement pour pouvoir parler de l'évolution des situations ».

### « La place particulière de l'assistant familial »

#### ***Nacerdine Meneri (assistant familial d'un petit garçon de 4 ans en accueil partagé)***

« Lorsqu'on m'a présenté l'accueil partagé (j'ai été recruté tout au début du service), ce qui m'a intéressé, c'est justement le côté innovant, notamment la place particulière donnée à l'assistant familial, le contact direct avec les parents des enfants accueillis, le travail d'équipe effectué dans le service. Et au niveau des accompagnements, la possibilité de pouvoir échanger avec les parents, d'essayer d'avoir une continuité éducative avec eux.

Je l'accueille actuellement en semaine (du dimanche soir au vendredi soir) en période scolaire, je l'accompagne le vendredi soir et je le récupère le dimanche soir, ce qui me permet d'échanger avec la maman sur ce qui s'est passé durant la semaine, de faire le bilan du week-end et éventuellement, de le travailler avec le travailleur social référent. Je suis joignable à tout moment, quand l'enfant est à mon domicile et lorsqu'il est chez ses parents. Je dois être disponible quand l'enfant est dans sa famille ou pour d'autres accompagnements, par exemple au niveau de la scolarité ou de la santé, l'assistant familial est présent avec l'enfant et les parents ».

### « Une complémentarité d'actions »

#### ***Ariane Ngoyogo (éducatrice spécialisée, service d'Accueil partagé du Pôle Placement Familial, association La Sauvegarde)***

« Les travailleurs sociaux sont vraiment dans une complémentarité d'actions, tant dans les actes du quotidien que sur l'évaluation des compétences des parents. Le week-end, nous ne sommes pas du tout en lien avec les familles et nous nous appuyons complètement sur les observations des assistants familiaux qui peuvent percevoir si un parent n'est pas bien, semble moins disponible qu'auparavant. C'est eux qui nous donnent la température de ce qui a pu être vécu pendant le week-end. Nous intervenons davantage en semaine et nous sommes en lien permanent avec les familles « naturelles » et d'accueil.

La particularité de l'accueil partagé, c'est que nous avons en permanence les familles en tête. Nos conditions de travail nous permettent une certaine proximité avec les familles, nous avons huit situations, ce qui donne davantage de disponibilité. Si un parent essaye de nous joindre quand nous sommes à l'extérieur, on peut le rappeler très rapidement, ce qui crée une vraie relation de proximité et de confiance avec les parents.

L'accueil partagé nous permet de questionner notre posture en tant que travailleur social. On parlait ce matin de la manière dont on rentre en relation avec les parents : il y a une certaine bienveillance, une notion de respect, et surtout la reconnaissance de leur place de parents. Même si leurs enfants sont en famille d'accueil, on leur rappelle systématiquement que ce sont eux qui détiennent pleinement l'autorité parentale, que ce sont eux qui prennent les décisions et que nous verrons ce qu'il est possible de faire et d'aménager pour que ça puisse être bénéfique pour eux et pour les enfants. Un rappel permanent : il n'y a pas de décision de l'équipe, ce sont celles des parents et l'équipe voit comment les mettre en place tous ensemble.

Les outils mis en place au niveau de l'accueil partagé, ces allers-retours permanents, le lien permanent avec les familles, et les temps d'échange entre assistants familiaux et parents dans un cadre purement formel (les temps d'échange et de mise en lien) permettent aux familles de se rencontrer dans les murs de l'institution avec les enfants et l'assistant familial pour parler du vécu et du quotidien de l'enfant, et de réaménager les choses de manière constructive pour les deux ».

#### **De multiples atouts**

*« Les atouts de ce type de prise en charge sont d'abord une forme d'accueil très individualisé, la possibilité de vraiment faire du sur-mesure puisqu'on va construire le projet autour des problématiques, des besoins et des demandes des familles. C'est aussi la possibilité de créer une réelle continuité éducative autour des différents lieux de vie de l'enfant, ce qui est nécessaire puisqu'ils auront au minimum deux lieux de vie, voire trois si les parents sont séparés.*

*Je terminerais par l'atout majeur : offrir une véritable place aux parents en pouvant les solliciter quotidiennement pour la moindre décision, mais aussi et surtout, en pouvant les soutenir sur différents volets (éducatif, social, psychologique). L'idée, c'est que ce soient les parents qui nous disent à nous, professionnels, de quoi ils ont besoin, ce qu'ils ont besoin de déléguer et à quel moment.*

*(Audrey Lataoui, responsable du service Accueil partagé du Pôle Placement Familial, association La sauvegarde*

#### **Lettre d'un papa dont les deux enfants (aujourd'hui âgés de 8 et 11 ans) ont été placés pendant cinq ans en accueil partagé**

*« Au début, j'étais peu informé de la réalité du dispositif, je pensais que mes enfants allaient chez une nounou. Ce sont les informations que m'avait données leur mère. Puis, par l'intermédiaire des contacts avec le service de l'ASE, j'ai compris qu'il s'agissait d'un placement. À cette époque, mon fils avait 2 ans et ma fille 6 ans. Quand j'ai rencontré l'assistante familiale et l'éducatrice référente de l'accueil partagé, j'ai senti des professionnels positifs, qui m'ont mis en confiance. En découvrant la famille d'accueil, j'ai pensé que j'étais tombé sur quelqu'un de bien, ce qui est très rassurant compte tenu de toutes les craintes que j'avais. J'ai toujours été informé des éléments concernant mes enfants, sur le plan scolaire notamment, mais parfois j'aurais souhaité plus de transparence sur les difficultés qu'ils vivaient. Depuis l'engagement du projet de retour à mon domicile, je suis accompagné par les professionnels dans les différentes démarches nécessaires (inscriptions scolaires, relogement...). Concernant les enfants, j'ai observé qu'ils étaient perturbés au début de leur placement, leur comportement le démontrait. Mon fils faisait des crises et pleurait, ma fille se mordait. Je pense que le placement a été un mal pour un bien, il a servi à quelque chose. Aujourd'hui, j'observe une grande avancée, une très bonne évolution. Les enfants sont apaisés, ils travaillent bien à l'école. La qualité de la relation avec l'assistante familiale a permis cela. J'envisage de rester en contact avec elle, je considère qu'elle a apporté beaucoup à mes enfants en cinq années, un vrai lien de confiance s'est tissé. Cette expérience fut positive pour mes enfants mais un réel sacrifice pour moi. Quand je les regarde aujourd'hui, je trouve qu'ils ont mûri, qu'ils ont grandi dans un cocon grâce à cette famille d'accueil. »*



**Intervention du service de l'ASE**  
**Circonscription de Tremblay-en-France/Villepinte**

« **Avoir de nouveaux outils est toujours bienvenu** »

**Nathalie Peynet-Larive, travailleuse sociale référente ASE de la circonscription de Tremblay-en-France/Villepinte**

« Ces nouveaux dispositifs répondent au plus près à la problématique des familles et des enfants que nous accueillons. Même si la palette est importante (enfants en difficultés, souffrant de problématiques psychiatriques, maltraitance...), et même si nous avons aujourd'hui beaucoup de choix dans l'intérêt supérieur de l'enfant, ce n'est pas toujours facile. Avoir de nouveaux outils est donc toujours bienvenu.

Mais je constate aussi que pour tout ce qui est santé ou psychiatrie, nous nous sentons souvent démunis par manque de places, comme en orthophonie, en psychomotricité... J'espère qu'avec des outils différents, on pourra aussi mobiliser au niveau local pour avoir plus de soins parce que c'est un manque réel. Quand je vois qu'un bilan orthophonique nécessite un délai de neuf mois sur notre territoire, je trouve ça très regrettable et c'est très compliqué...

Je vois des placements qui durent dans le temps parce que c'est aussi compliqué pour des familles de se réapproprier le quotidien d'un enfant quand on a été séparé plusieurs mois ou années. On n'est pas parent sur un temps de week-end ou de vacances, on l'est tout le temps, dans la vie quotidienne. Les accueils partagés au plus près des lieux d'habitation de l'enfant permettent de soutenir les parents pour lesquels c'est compliqué au quotidien de reprendre la main quand ils ne l'ont pas eue pendant des années.

***Le Projet pour l'enfant (PPE)***

Notre rôle n'évolue pas sur la globalité puisque l'enfant reste confié à l'ASE quels que soient les lieux d'accueil. Ce qui nous est demandé aujourd'hui, c'est le Projet pour l'enfant (PPE), et nous en avons déjà réalisé plusieurs sur la circonscription.

C'est très long, un document intense qui nécessite du temps, de la réflexion, en équipe (responsable de la circonscription, psychologue, éducateur référent, secrétaires) et avec la famille, et des temps de rendez-vous avec les parents et l'enfant si on pense qu'il est suffisamment grand pour échanger. Tout est abordé concernant son projet d'accueil (son quotidien, sa culture, sa scolarité, sa santé, son développement...).

C'est un document important qui nécessite du temps et qui vit à tout moment puisqu'il n'est pas figé à un moment T. On peut en effet le remettre en question grâce à des avenants tout au long des semaines et des mois, au fur et à mesure de l'évolution de l'enfant. Ce document est ensuite envoyé aux inspecteurs de l'ASE et au juge des enfants, selon qu'il s'agit d'une situation administrative ou judiciaire. Nous n'étions pas habitués à nous poser autour d'une table et à mettre les choses par écrit, avec le lieu d'accueil, les parents, l'enfant et l'ASE. Ce n'était pas systématique dans toutes les situations mais ça le sera désormais dans les semaines qui suivent le placement. C'est un exercice qui n'est pas simple, en fonction des motifs de placement, des capacités de la famille à entendre et à faire. C'est là aussi où le travail en équipe est important ».

## Clôture de journée

### « La confiance, le respect et la non-domination »

**Frédéric Molossi, vice-président du Conseil départemental de Seine-Saint-Denis en charge de l'Enfance et de la Famille**

« Contrairement à l'habitude, cette journée n'est pas une conclusion, un coup ou un focus particulier porté à la question de la protection de l'enfance, mais elle se veut le départ d'un processus qui a vocation à se poursuivre d'ici au mois de juin avec la mise en place, autour des thématiques reprises par chacune des trois tables rondes, de groupes de travail réunissant le plus grand nombre d'entre vous et la diversité de tous les acteurs de la protection de l'enfance.

J'espère donc que vous aurez l'occasion de vous inscrire nombreux pour venir poursuivre ce qui a été évoqué aujourd'hui. La journée professionnelle de l'automne prochain sera l'occasion de revenir devant vous pour vous faire part des conclusions des réflexions qui auront vu le jour pendant cette période et surtout, des pistes d'actions et des questions auxquelles, je l'espère, un certain nombre de réponses auront pu être apportées. Pour tracer ainsi les perspectives de ce que devra être la politique du conseil départemental en matière de protection de l'enfance.

J'ai retenu trois des mots clés qui ont été évoqués : la confiance, le respect et la non-domination. Comme élu en charge de ce secteur et comme porteur institutionnel, je reprends volontiers à mon compte ces trois termes qui me semblent fondamentaux et dont on a vu, tout au long de la journée, les expériences, les innovations. Ces trois mots qui sont plus que des mots, une posture, je les fais volontiers miens et je peux vous assurer de mon engagement plein et entier aux côtés des professionnels de la protection de l'enfance, de ceux de l'Aide sociale à l'enfance, de ceux du conseil départemental, et du secteur associatif qui est un partenaire riche, parfois exigeant mais avec lequel nous travaillons à porter à la fois la réflexion et l'innovation.

Je voulais vous assurer de ma confiance dans la capacité collective qui sera la nôtre de réfléchir aux différents thèmes évoqués, de ma confiance à formuler ensemble des réponses, de ma confiance dans le service public, et de ma volonté en faisant miens la non-domination, le respect et la confiance, une démarche que je souhaite partager avec chacune et chacun d'entre vous au service d'une politique publique ambitieuse en matière de protection de l'enfance. Je voudrais également vous dire que la question des moyens n'est pas une question taboue. C'est sans doute une question contrainte, mais pas taboue. Elle ne peut pas être uniquement l'alpha et l'oméga de toutes nos réflexions mais je vous invite à y réfléchir, comme je vous invite à réfléchir aux nouvelles pratiques auxquelles je crois.

Ensemble, dans la confiance, dans le respect, sans question taboue mais avec une volonté d'affirmer notre capacité collective à changer nos modes de faire, à changer nos pratiques, à poser aussi parfois la question des moyens, je suis convaincu que nous arriverons à formuler des réponses ambitieuses, respectueuses, pour le service public de la protection de l'enfance, au service des familles et au service des enfants. Car après tout, au-delà de nos différences du point de vue qui est le nôtre des responsabilités que chacune et chacun doit exercer, je pense que cet horizon-là est un horizon que nous partageons ensemble. Je vous fixe donc d'ores et déjà rendez-vous à l'automne prochain pour, je l'espère, avec vous et sur la base du fruit de votre travail et de votre réflexion collective, pouvoir formuler un certain nombre d'orientations et d'ambitions pour une politique en matière de protection de l'enfance ».



